



JeunesseS : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir

.....
Septembre 2022
.....



Contribution présentée par Géraldine Béalu et Florence Lacaze au nom de la Commission « Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain », assistées de Laure Carnet, Chargée d'études.

Adoptée par 79 pour et 5 abstentions en session plénière le 21 juin 2022.

Directeur de la publication

Jacques Bodreau

Co-directeur de la publication

Marc Bouchery

Coordination et réalisation

Sylvie Boutin – Maria Bergeot

Mise en page couverture

Anima productions

Impression

Région des Pays de la Loire

Crédits photos

© Gettyimages

Sommaire

Introduction.....	5
Partie 1	
1. Politiques jeunesse(s) sur le territoire : vers l’instauration d’un chef de filat et d’un dialogue structuré de la jeunesse	9
1.1. Politiques et dispositifs jeunesse : le constat d’un éclatement.....	9
1.2. Gouvernance : au-delà du chef de filat jeunesse, l’enjeu du dialogue structuré.....	11
Ce que dit la loi.....	11
Exemples d’applications dans d’autres Régions : forces et faiblesses	13
De l’État, du « mille feuilles » et des « doublons »	15
1.3. Quels attendus en Pays de la Loire ?	15
Un rôle d’« assemblée »	16
Un diagnostic et une ingénierie à placer au niveau des intercommunalités ...	18
Gouvernance : quelle place pour les jeunes ?.....	18
2. Préconisations et pistes d’actions	23
2.1. Répondre à l’attendu d’une région jouant le rôle d’« assemblée » des politiques jeunesse.....	23
2.2. Décloisonner et articuler les politiques publiques autour des jeunes en les associant dans les instances	25
Partie 2	
3. Les enjeux des jeunesse en Pays de la Loire : changeons de regard	29
3.1. Qui sont les jeunes d’aujourd’hui ?	29
3.2. Des injonctions paradoxales, une citoyenneté refusée	34
3.3. L’entrée dans l’âge adulte.....	36
Un accès difficile à un logement financièrement abordable.....	37
3.4. Les perspectives d’avenir des jeunes.....	39
En termes d’éducation / formation	39
En termes d’orientation	45
En termes d’emploi/insertion.....	49
3.5. Engagement et parcours citoyen	52
De nouvelles formes d’engagement volontaire.....	52
Reconnaître l’engagement.....	55
3.6. Des points d’attention.....	57
Santé mentale et accompagnement.....	57
Augmentation de la vulnérabilité économique et sociale des jeunes	60
Genre : entre questionnements et inégalités	61
Zones rurales / zones urbaines	63
Autres jeunes en situation spécifique	65
4. Pistes d’actions pour répondre aux enjeux des jeunesse	69
4.1. PRIORITE 1. Changer de regard sur les jeunesse, leur faire confiance #Identification.....	69
4.2. PRIORITE 2. Donner aux jeunes Ligériens un réel pouvoir d’agir #Implication.....	70

4.3. PRIORITE 3. Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie # Facilitation	72
4.4. PRIORITE 4. Donner des perspectives d'avenir aux jeunes ligériens # Orientation.....	74
4.5. PRIORITE 5. Prendre soin des jeunesses ligériennes # Précaution ..	76
4.6. PRIORITE 6. Intégrer toutes les spécificités de jeunesses # Différenciation	78
Conclusion.....	80
Bibliographie	83
Remerciements	85

Introduction

« *Ce qui constitue une génération, c'est avant tout une situation sociale, un contexte, des événements vécus collectivement et qui seraient au fondement d'une mémoire partagée et de la conscience collective d'appartenir à une même unité générationnelle* ¹ ». Une génération s'inscrit ainsi dans un environnement global sans constituer une classe à part ou une catégorie spécifique mais bien une composante d'un ensemble organisé et structuré.

La jeunesse est l'une des grandes priorités affirmées par la majorité régionale 2021-2027 des Pays de la Loire. Par courrier en date du 7 décembre 2021, la Présidente Christelle MORANÇAIS a saisi le CESER pour une contribution sur « la cohérence et la lisibilité des politiques jeunesse à l'échelle régionale et pour élaborer de nouvelles actions en direction des jeunes ».

Dans cette contribution, le CESER s'est appliqué à répondre aux deux questions évoquées par la lettre de saisine :

- quelle forme peut prendre l'application du rôle de chef de file des politiques jeunesse en Pays de la Loire ? (développé dans la partie 1),
- quelles pistes d'actions pour répondre aux enjeux de jeunesse ?

Pour ce travail, le CESER a souhaité entendre les institutions et organisations qui agissent au quotidien pour et avec les jeunes. Ainsi, au-delà de la concertation globale des organisations menée par la Région et des nombreuses actions qu'elle mène déjà, le CESER a fait le choix de mener des auditions (42 personnes issues de 37 organisations auditionnées en neuf séquences thématiques du 17 mars au 28 avril 2022) visant à cerner au mieux la complexité du sujet et à écouter les paroles de jeunes que nous aurions également souhaité recueillir directement.

Compte-tenu des délais, nous avons privilégié les analyses des institutions et organisations concernées pour éclairer le sujet tout en ponctuant la contribution de paroles de jeunes recueillies durant nos recherches.

La saisine se place dans le contexte d'une échéance, celle d'un temps fort de la jeunesse en fin d'année 2022. Le CESER se positionne comme un contributeur à cet événement en proposant des pistes d'actions concrètes multi-thématiques et transversales en direction des jeunesse ligériennes et en lien avec leurs enjeux actuels. En effet, si la réalisation de la contribution a été portée par la Commission « Education Formation Métiers de demain », chacune des sept commissions du CESER a contribué, au regard de sa thématique ou de son expertise particulière –

¹ « Jeunes, d'une crise à l'autre », coordonné par Yaëlle Amsellem-Mainguy et Laurent Lardeux, 2022

notamment en désignant un ou une correspondante jeunesse en son sein, afin de traduire une position à la fois plurielle et commune de l'assemblée. Certaines organisations membres du CESER ont également produit des contributions.

Comme le précise le tableau ci-dessous, il ne s'agit donc pas de produire ici une juxtaposition d'avis.

Ce qu'est la contribution du CESER	Ce qu'elle n'est pas
<ol style="list-style-type: none"> 1. La traduction d'une vision transversale et plurielle de la société. 2. Une vision de la jeunesse prioritairement sur la période 15-24 ans (avec une mise en contexte de 0 à 30 ans). 3. Une partie gouvernance et chef de filat prévoyant l'articulation de l'action de la Région avec celle des autres collectivités et de l'Etat. 4. Des propositions d'actions thématiques innovantes pour répondre aux besoins des jeunes Ligériens dans le cadre d'une politique publique concertée, notamment avec les jeunes. 5. Une contribution courte et précise centrée sur les préconisations. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une addition des avis des organisations concertées ou des résumés d'études précédentes (apporter une valeur ajoutée). 2. Le rappel de ce que le CESER a déjà écrit dans ses études passées. 3. Une addition des 7 commissions du CESER.

Le thème des jeunes est pour le CESER un sujet fondamental. Dès 2004, l'assemblée s'est mobilisée sur le sujet (rapport « A vous de jouer ») et a produit par la suite de nombreux rapports en lien avec les jeunes (orientation, décrochage, bilan et évolutions du Pack 15-30, les jeunes dans la vie active...). Elle a effectué un suivi régulier de la politique e.pass santé. Le CESER s'attache dans son propos, non seulement à pointer les difficultés rencontrées par les jeunes en Pays de la Loire, mais aussi leurs réussites, leurs succès et leurs espoirs : les jeunes sont notre avenir, et il nous paraît important de rappeler que la majorité des jeunes porte de belles convictions et d'ambitieux projets avec énergie et créativité.

« Il y a toujours des portes qui s'ouvrent ; il faut être au bon endroit, il faut saisir les opportunités, valoriser ce que l'on a eu à faire personnellement et collectivement. Il y a toujours une possibilité quelque part ». AIMEE, 26 ans

« Les jeunes pensent à l'avenir, ils ont envie de construire cet avenir avec les personnes plus âgées. En général, je pense que les jeunes ont besoin de plus d'écoute. Qu'on leur offre des possibilités de pouvoir créer ! » ROMANE, 15 ans²

Dans le temps relativement court qui est celui de cette contribution, le CESER a choisi de centrer sa réflexion sur une tranche d'âge privilégiée : les 15-24 ans, à la fois pivot central et tranche d'âge Insee la plus en lien avec les politiques régionales. Les auditions et lectures ont montré que la linéarité des parcours de vie est un concept de moins en moins pertinent à la fois par le contexte socio-économique et par choix de parcours de vie dont une forte volonté d'y intégrer des expériences d'engagements personnels. Ainsi, ce parcours linéaire est remplacé par celui des « *trajectoires yoyo* ³ », terme plus en adéquation avec les aspirations des jeunes et la réalité des parcours de vie des jeunes, qu'ils soient subis ou choisis. Le constat d'un mécanisme de plus en plus élastique animant cette partie de la vie nous incite à la regarder dans une dimension globale allant de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Ainsi, si la Région des Pays de la Loire mettait en place un plan d'actions jeunesse, au vu des analyses sociologiques récentes, le CESER préconiserait de considérer l'âge de la jeunesse depuis la sortie de l'enfance jusqu'à 30 ans.

Au-delà des attendus de cette saisine, ce sujet est si vaste que le CESER considère nécessaire de poursuivre ce travail par une étude sur un temps plus long dans les mois à venir.

Une autre réflexion a traversé nos échanges, celle du choix sémantique entre « la jeunesse » et « les jeunes ». Le CESER a fait le choix du terme « les jeunes », reflétant la diversité de réalités que rencontre la population des jeunes, et suivant ainsi l'exemple des principaux sociologues spécialistes du sujet, mais aussi des personnes et structures auditionnées.

« On a des clivages qui font que, plus que jamais, il faut parler des jeunes plutôt que de la jeunesse⁴ ».

² Extrait vidéos Pacte du Pouvoir de vivre tournées à l'été 2021 et organisées par les FRANCAS

³ Cécile VAN DE VELDE

⁴ Camille PEUGNY, webinaire Réseau Français des Villes Educatrices-Quelle politiques pour la jeunesse ?

De nos travaux sur la question des jeunesses, ont émergé 8 priorités : 2 priorités concernent la partie 1 sur le chef de filat, et 6 priorités concernent la partie 2, pour répondre aux enjeux des jeunesses en Pays de la Loire.

PARTIE 1

- Répondre à l'attendu d'une région jouant le rôle d'«assembler » (au sens de « faire ensemble ») des politiques jeunesses
- Décloisonner et articuler les politiques publiques autour des jeunes

PARTIE 2

- Changer de regard sur les jeunesses, leur faire confiance
- Donner aux jeunes Ligeriens un réel pouvoir d'agir
- Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie
- Donner des perspectives d'avenir aux jeunes
- Prendre soin des jeunesses ligériennes
- Intégrer toutes les spécificités de jeunesses

PARTIE 1

1. Politiques jeunesse(s) sur le territoire : vers l'instauration d'un chef de filat et d'un dialogue structuré de la jeunesse

1.1. Politiques et dispositifs jeunesses : le constat d'un éclatement

La jeunesse est une expérience plurielle. C'est aussi, selon le sociologue Camille PEUGNY, un « *objet politique incontournable* ».

Il n'existe pas UNE politique jeunesses en France mais des dispositifs multiples et éclatés ; et cela vaut pour l'État comme pour les collectivités : c'est ce qui ressort majoritairement des auditions menées et des lectures. Les dispositifs jeunesses bénéficient d'une régulation par l'État relativement faible : des expérimentations sont menées un peu partout sur l'ensemble du territoire national⁵. L'éclatement est sectoriel, territorial et institutionnel. La carte mentale intitulée « La jeunesse dans les politiques des conseils régionaux ⁶ » réalisée par Jordan PARISSÉ, INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) montre toute la complexité des politiques jeunesses qui s'exercent sur un territoire à l'échelle régionale.

De 15 à 24 ans, et plus encore de 0 à 30 ans, un jeune Ligérien va bénéficier dans son parcours de l'appui de nombreux acteurs : la commune, l'intercommunalité, le Département, la Région, l'État et les services déconcentrés relevant d'au moins trois ministères, d'opérateurs, d'associations, d'établissements..., extrêmement divers et variés mais pas toujours lisibles.

Ainsi, les jeunesses se voient accompagnées dans leur parcours par l'État, les collectivités et les acteurs associés en fonction de leurs compétences et légitimité d'actions. En dehors de la construction et la gestion des lycées (hors professeurs), la Région bénéficie de peu de compétences jeunesses clairement identifiées. Elle est un acteur parmi d'autres et doit donc interagir avec les autres strates, ce qui tend à rendre difficile son rôle et la lisibilité de son action.

⁵ Camille PEUGNY

⁶ <https://app.wisemapping.com/c/maps/1281146/public>

Principales politiques publiques en direction des jeunes (mai 2022)

Etat

- Education Nationale et secrétariat d'Etat en charge de la jeunesse et de l'engagement
- Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Ministère en charge du travail
- Ministère en charge de l'action sociale
- Ministère de la Justice
- NB. La structuration des services déconcentrés de l'Etat et de l'Éducation nationale est départementale.

Services déconcentrés de l'Etat

- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Rectorat
- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des solidarités, (DREETS)

Régions

- des compétences historiques consolidées au cours du temps : lycées, d'abord seulement technique puis élargie ; dispositifs type conseils régionaux des jeunes, soutien à la culture, loisirs, sport via des cartes ou applications qui permettent de faire des partenariats sur le territoire avec des structures, l'élaboration et le pilotage du schéma régional des formations sanitaires et sociales, le pilotage de l'appareil de formation professionnelle et son financement partiel, la gestion des aides financières aux lycéens et étudiants...
- des compétences récentes depuis les années 2010 : orientation (Service Public Régional de l'Orientation et depuis 2018 information à l'orientation des jeunes publics scolaires) ; politique des transports devenue un levier fondamental pour les Régions
- des compétences qui se sont affaiblies : apprentissage.

Départements

- Enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière
- Collèges : la construction, l'entretien et l'équipement des collèges ; la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS)
- Services de transport spécial des élèves en situation de handicap vers les établissements scolaires

EPCI

- Equipements de loisirs (culture et sport)

Communes

- Compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal
- Logement
- Aide sociale (Centre Communal de l'Action Sociale)
- Gestion des écoles élémentaires et maternelles

Métropoles

- Développement et aménagement économique
- Aménagement de l'espace métropolitain : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, organisation de la mobilité, participation à la gouvernance des gares...
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville : définition des orientations du contrat de ville...

Acteurs et opérateurs qui déclinent les politiques publiques

- Associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Missions locales

1.2. Gouvernance : au-delà du chef de filat jeunesses, l'enjeu du dialogue structuré

Ce que dit la loi

Chef de filat et compétence jeunesses

La notion de chef de filat est complexe à appréhender ou à définir, et reste encore imprécise dans les textes de loi.

Elle est apparue dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995. Elle a, par la suite, été inscrite dans la Constitution – à l'article 72, alinéa 5 – à l'occasion de la révision du 28 mars 2003, puis précisée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le texte constitutionnel édicte que *« lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales, la loi peut autoriser l'une d'entre elles ou l'un de leurs groupements à organiser les modalités de leur action commune »*.

La loi du 13 août 2004 explicite le champ d'application du chef de filat en l'octroyant aux Conseils régionaux pour le développement économique et aux Conseils départementaux – à l'époque les Conseils généraux – pour l'action sociale, en l'associant à l'élaboration de schémas stratégiques dans chacun de ces domaines : le schéma régional de développement économique d'un côté, le schéma départemental de l'action sociale de l'autre.

Comme l'explique l'INJEP, malgré son inscription juridique dans le texte constitutionnel, le rôle de collectivité cheffe de file a vu sa portée largement neutralisée par le rappel du principe de libre administration des collectivités locales, interdisant toute forme de tutelle de l'une sur une autre. Dans l'article 72 de la Constitution, ce principe est d'ailleurs explicitement placé à l'alinéa précédent celui instituant le chef de filat.

« Autrement dit, si la notion de « chef » – en portant en elle, étymologiquement, l'idée d'un commandement – a pu introduire l'espoir d'une recomposition de l'exercice des compétences des collectivités à travers l'introduction d'une forme de hiérarchisation entre elles, c'est une interprétation restrictive et limitative qui a prévalu depuis, notamment du point de vue de la jurisprudence »

Jordan PARISSE

Le rôle de chef de file ne renvoie donc ni à un pouvoir de décision propre, ni à un pouvoir de contrôle. Il ne s'agit pas d'un pouvoir de contrainte, et ce rôle

est dépourvu de dimension prescriptive. En ce sens, la sanction de l'inaction n'est pas prévue par la loi.

Il s'agit davantage d'un pouvoir incitatif, qui recouvre lui-même plusieurs déclinaisons conceptuelles : un pouvoir d'initiative, d'impulsion, de proposition, un pouvoir d'animation ou d'orientation (lorsque la notion est associée à la mise en œuvre d'un schéma régional ou départemental), ou encore un pouvoir de coordination. Dans le sillage des travaux de Romain PASQUIER, certains auteurs insistent, en ce sens, sur les trois « capacités » constitutives du chef de filat :

- une « capacité d'expertise », par laquelle la collectivité contribue à la caractérisation territorialisée des problématiques liées au domaine concerné par le chef de filat,
- une « capacité d'ingénierie », par laquelle la collectivité énonce des stratégies d'intervention,
- et une « capacité d'animation partenariale », qui vise, au service des lignes stratégiques définies, à intéresser, enrôler et aligner des acteurs hétérogènes au sein de coalitions cohérentes (Rouzeau, 2019).

Ainsi, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté charge les Régions « *d'organiser, en qualité de cheffe de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives [...] à la politique de la jeunesse* ».

Pour autant, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) n'a pas défini la « jeunesse » en tant que compétence partagée avec la même précision portée à la culture, aux sports, ou au tourisme. Elle ne fait qu'évoquer des domaines : « *les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales, de jeunesse, de vie associative et de l'éducation populaire sont partagées entre les communes, leurs groupements, les départements, les régions et les collectivités territoriales à statut particulier* » (article 104). Les contours de la compétence « jeunesse » sont relativement flous dans la mesure où elle renvoie à une diversité de politiques publiques (éducation, insertion, information, orientation, citoyenneté, santé, culture, sports, etc.). Les Régions sont donc libres de l'exercer soit en intégrant la jeunesse dans leurs politiques sectorielles, soit en organisant les modalités déclinées dans la loi du 27 janvier 2017.

Le dialogue structuré

« Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'État, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'État ».

Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, art. 54

Si la mise en place d'un « dialogue structuré » annuel au niveau régional est obligatoire dans la loi, le décret d'application de l'article en référence ci-dessus est toujours en cours de rédaction à la date où nous écrivons.

Au-delà du cadre juridique, cette méthode de participation citoyenne permet d'associer les citoyens et citoyennes à la construction, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

Exemples d'applications dans d'autres Régions : forces et faiblesses

Chef de filat

Pour rédiger ce qui suit, le CESER s'appuie sur le « benchmark » concernant le chef de filat et le dialogue structuré qu'il a réalisé en mars et avril 2022 auprès d'autres Régions et CESER. Il tient ce travail dans sa version intégrale à la disposition du Conseil régional des Pays de la Loire.

L'observation fait apparaître des disparités dans la mise en œuvre du chef de filat. Dans les régions recomposées, la fonction de chef de file semble servir la recherche d'une meilleure homogénéité de la politique publique au sein de la nouvelle entité : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France...

Dans des régions non fusionnées (Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Corse), l'unification n'est pas le ressort premier puisque le périmètre territorial est inchangé. Le chef de filat semble se traduire par des impulsions ou orientations stratégiques qui s'inscrivent dans une histoire collective où tous les partenaires ont déjà leurs marques.

Elle fait apparaître un point commun : la fonction de chef de file « jeunesse » se limite souvent aux tranches d'âge relevant des compétences jeunesse usuelles

des Régions. La plupart du temps, les Conseils régionaux se saisissant du chef de filat jeunesse se positionnent dans un rôle d'« assemblier » attentif à ne pas empiéter sur les compétences infra-régionales. Ils sont de fait plus à l'aise et légitimes, plus diserts aussi, sur leur segment de compétences qui correspond à la tranche d'âge des lycéens, apprentis et étudiants. Cela se résume à une manière nouvelle de concevoir une gouvernance. Cette remarque n'est pas neutre. Le fait de ne pas sortir des compétences régionales antérieures a le mérite de ne pas créer de conflits liés aux prérogatives. Mais dans les faits, la fonction d'« assemblier » des Régions se heurte aux différents types de ruralité, structurations intercommunales, initiatives et compétences des Conseils départementaux.

Concrètement, le chef de filat se matérialise par un rôle de mise en commun d'acteurs publics et privés intéressant la tranche d'âge 15-25 ans. La tendance lourde repousse la borne des 25 ans vers 30 ans. C'est un sujet d'interrogations pour plusieurs Régions qui entreprennent d'adapter leurs dispositifs d'intervention sur certaines thématiques jusqu'à 30 ans.

En première analyse des pratiques, il semble que la fonction de chef de file demande d'avoir une réflexion aboutie et assumée sur le changement de gouvernance de la Région. C'est d'autant plus inévitable qu'il y a obligation de transversalité, donc d'intersectorialité des services régionaux, et adaptation des dispositifs et programmes aux nouvelles orientations concertées avec les partenaires et les jeunes eux-mêmes.

Nous notons avec intérêt que plusieurs CESER préconisent d'intégrer des volets jeunesse dans les schémas structurants pour les politiques publiques territoriales : schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et schémas régionaux de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII).

Dialogue structuré

La fonction de chef de file des politiques de jeunesse est associée à la définition d'un dialogue structuré, le plus souvent organisé à partir de thématiques traitées par cycles. Ces derniers sont construits de manière participative. Selon les régions, on peut distinguer deux types de dialogue structuré qui ne s'opposent pas nécessairement :

- Le premier s'adresse directement aux jeunes selon des modalités allant du « représentatif » au « participatif » et au « délibératif ». Associer les jeunes ne passe pas forcément par la mise en place d'un Conseil régional des Jeunes, qui ne garantit pas un travail de fond associant les jeunes aux décisions.

- Le second est en direction des différents niveaux de collectivités territoriales et de l'État. Les acteurs institutionnels et associatifs représentatifs sont également associés.

Le niveau de dialogue recherché (représentatif ou avec un partenariat décisionnel des jeunes) induit des organisations adaptées (ateliers thématiques, conférences régionales, séminaires de jeunes...).

De l'État, du « mille feuilles » et des « doublons »

La fonction de chef de file, loin d'une posture publique « panoramique » sur les politiques de jeunesse, paraît se réduire à l'entrée dans la vie active ou à ses prémices. Or, les Régions disposent de nombreux leviers en matière d'aménagement, d'orientation, de formation aux métiers et à l'engagement, acquis tandis que l'État se recentrait sur le régalien et des programmes nationaux.

« On est dans une tendance au transfert de compétences aux collectivités territoriales. La loi 3DS laisse place à des expérimentations. C'est une dynamique structurelle. »

Jordan PARISSÉ

La question des « doublons » se pose. Des jeunes d'une même région peuvent être éligibles à plusieurs dispositifs complémentaires ou doublonnés s'ils habitent en métropole plutôt qu'en milieu rural, par exemple, ou dans une commune « pauvre » ou une intercommunalité dotée d'une compétence « jeunesse ».

La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), et chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales et des EPCI, est un lieu d'élaboration des politiques territoriales auquel le Préfet peut participer de droit. La représentation insuffisante d'une partie de l'échelon communal et intercommunal, à côté des métropoles, Départements, de la Région et des services de l'État, constitue une des limites de la CTAP. Si ce principe de représentation est à conserver, il faudrait néanmoins l'élargir, et le penser en interrelation avec le dialogue structuré

1.3. Quels attendus en Pays de la Loire ?

L'« éclatement » actuel des dispositifs entre les parties prenantes de l'action publique présente des avantages : « *c'est un gage d'efficacité (la sectorisation permet de confier chaque domaine à des spécialistes) et parfois aussi de garantie*

des droits et de proximité réelle »⁷. Mais il peut aussi être source d'incohérences, d'inefficience, d'inégalités, de non-recours aux droits. Le « mille-feuilles » des dispositifs est régulièrement perçu comme devant être régulé et le rôle de la Région comme « *assemblier* » est souvent cité comme un attendu véritable afin de mobiliser les différents niveaux d'actions et faire de l'inter-territorialité une réelle plus-value.

Un rôle d'« assemblier »

La question qui se pose à la Région est donc moins celle de l'évolution de ses propres dispositifs en direction des jeunes que celle de la manière de construire des articulations sur le territoire régional, voire de les penser directement en articulation avec les autres dispositifs des collectivités, comblant ainsi « *des trous dans la raquette* ».

« Le partage de compétences est contraignant pour les acteurs publics et associatifs qui sont obligés de démarcher plusieurs acteurs. Dans le cadre de la loi de 2017, le mieux qu'on puisse faire est de se compléter en bonne intelligence. On a une très bonne dynamique entre les têtes de réseau (CRAJEP, mouvement associatif, acteurs publics et administrations) avec une structuration des aides notamment. Il y a des contre-exemples possibles. Il faut savoir se respecter, s'écouter, échanger et co-construire ».

Fabrice LANDRY, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, responsable du pôle jeunesse engagement éducation populaire

« La gouvernance à l'échelle régionale a un intérêt en termes d'échanges de pratiques. Pour autant, il faut prendre en compte les spécificités territoriales, locales. Cela nécessiterait de clarifier les grands objectifs de ce chef de filat et de prendre en compte les spécificités locales de la jeunesse et des associations ».

David NOEL, directeur du développement et de la coopération territoriale, Département de la Mayenne

⁷ Audition Thierry VASSE, Vice-président de l'association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)

« Cette coordination a pour objectif d'améliorer l'accompagnement et d'être efficient dans la prise en charge des jeunes. Des espaces de discussions existent, il faut les renforcer dans l'objectif d'une prise en charge optimale des jeunes. Il serait intéressant d'avoir un schéma de la politique jeunesse à l'échelle départementale et régionale afin de préciser les actions, les dispositifs. Cette visibilité et cette transparence participera à une bonne coordination et collaboration ».

Danielle CORNET, Vice-Présidente jeunesse et citoyenneté, égalité femmes-hommes, éducation populaire, Département de Loire-Atlantique

« L'idée serait que la Région joue un rôle « d'assembler » dans la cohérence des dispositifs et organise des parcours, notamment pour éviter la redondance. Elle devrait organiser, faciliter le faire-ensemble. Ceci participe certainement à un maillage territorial plus fin pour contextualiser ces réponses dans un maillage local. Cela permettrait également une meilleure reconnaissance de ce que les jeunes ont à dire, au plus près de leur territoire ».

Thierry VASSE, vice-président de l'association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV), Directeur Général adjoint en charge de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse de la Ville d'Orvault (44)

« Il est intéressant que la Région ait cette capacité de coordination des actions des collectivités et des acteurs. Il faut travailler une multitude de propositions mais aussi une cohérence globale. Le « dialogue structuré » peut permettre à des jeunes d'exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs analyses. Il a un fonctionnement intéressant car s'engager pendant 6 ans dans un Conseil régional des jeunes, ou un CESER, peut ne pas correspondre à la sociologie des jeunes, alors que sur un ou deux ans sur un sujet précis, c'est pertinent ».

Régis BALRY, président du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)

L'enjeu est, dans un premier temps, de constituer une culture commune d'acteurs. La Région pourra ainsi tenir son rôle d'« assembler » attendu d'acteurs publics et privés, incluant les jeunes elles-mêmes par :

- une démarche de collectif « apprenant », expérimentant et évaluant, capable d’imaginer et d’observer le domaine composite des jeunesses et leurs mutations,
- la construction et le partage d’un sens commun par l’interconnaissance (rencontres régulières, formations collectives, organisation conjointe...),
- la mise en place d’instruments de pilotage partenarial (recours possible à l’Insee, à des sociologues et universitaires...).

Un diagnostic et une ingénierie à placer au niveau des intercommunalités

La Région a à recenser les besoins (diagnostic partagé) et à construire des réponses en lien avec les acteurs des territoires (collectivités, associations...) et les jeunes, via une ingénierie adaptée qui ne relève pas nécessairement des seuls moyens et outils de la Région.

Hormis la Corse, aucune Région ne semble développer de stratégie jeunesses en direction des EPCI. Pourtant, les auditions ont fait ressortir cette échelle comme étant la plus pertinente pour agir en direction des jeunes (en termes de proximité, connaissance du territoire, expertise et articulation des contractualisations). Les compétences jeunesses des EPCI (relatives aux loisirs des jeunes, aux accueils périscolaires, aux activités extrascolaires, aux équipements à construire et entretenir...) sont en effet précieuses. La Région des Pays de la Loire a désormais tous ses EPCI constitués. A ce niveau, par le biais de ses contrats de territoire régionaux, et en complémentarité avec son rôle de chef de file, la Région des Pays de la Loire pourrait agir de la manière la plus efficace et au plus près des besoins réels des jeunes. Si chaque EPCI fait figurer dans son contrat de territoire un volet jeunesses concerté avec la Région, un premier pas s’effectue pour réduire les inégalités d’offres entre les territoires. Les EPCI sont des leviers intéressants pour lutter contre celles-ci avec notamment des dispositifs comme les PEDT (Projets éducatifs de territoires).

Gouvernance : quelle place pour les jeunes ?

Plutôt qu’un Conseil régional des Jeunes ou un CESER des Jeunes, des méthodes plus innovantes sont, selon nous, à rechercher et à organiser au plus près des bassins de vie : des « agoras », des dispositifs « groupes miroirs⁸ », des productions

⁸ Mis en place en décembre 2017 par le Conseil départemental de Haute Garonne, le groupe miroir est une instance de participation citoyenne dédiée aux jeunes âgés entre 11 et 29 ans. Il a été créé pour redonner aux jeunes leur place d’acteurs, pour accompagner et pour co-construire avec la collectivité la nouvelle politique jeunesse, en collaboration avec les partenaires « têtes de réseaux »

de paroles et d'expressions... Sensibiliser les jeunes, les informer, créer les conditions pour qu'ils soient acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques est fondamental, à l'exemple de la mise en place du budget participatif jeunes de Laval qui permet aux 11-29 ans d'utiliser une partie du budget d'investissement de la ville pour réaliser des projets qui profitent à tous. Les jeunes citoyens proposent un projet puis ils votent pour les projets qu'ils préfèrent⁹. **L'enjeu de la gouvernance est essentiel et la place des jeunes mérite d'être réaffirmée, identifiée, d'une part pour que leurs points de vue soient pris en compte, et d'autre part pour contribuer à construire leur parcours de citoyens éclairés.**

Afin de garantir l'impact de la participation des jeunes à la définition des orientations stratégiques des politiques les concernant, le CESER propose de s'appuyer sur la participation citoyenne de Sherry Arnstein, complétée par Roger Hart et adaptée à la question de la participation des enfants et des jeunes. Elle mesure le niveau de participation de 1 à 8, 1 correspondant à une « manipulation des jeunes », 8 à la « prise de décision en commun ». Nous préconisons d'associer les usagers-bénéficiaires à la définition des orientations stratégiques des politiques les concernant avec un niveau de participation de 6 au minimum :

départementaux. Pourquoi ce nom « groupe miroir » ? Pour son effet miroir, d'un côté ce que pense l'institution et de l'autre ce que souhaitent vraiment les jeunes. Il permet la confrontation/comparaison des idées pour construire des actions qui correspondent au mieux aux attentes et besoins des jeunes. C'est un espace d'échange, de rencontre, de réflexion et de co-construction de la politique jeunesse. Aux côtés des élus, les jeunes ont un pouvoir décisionnel dans la mise en place et dans le déploiement du Plan Jeunesse. Ils sont placés au cœur du débat.

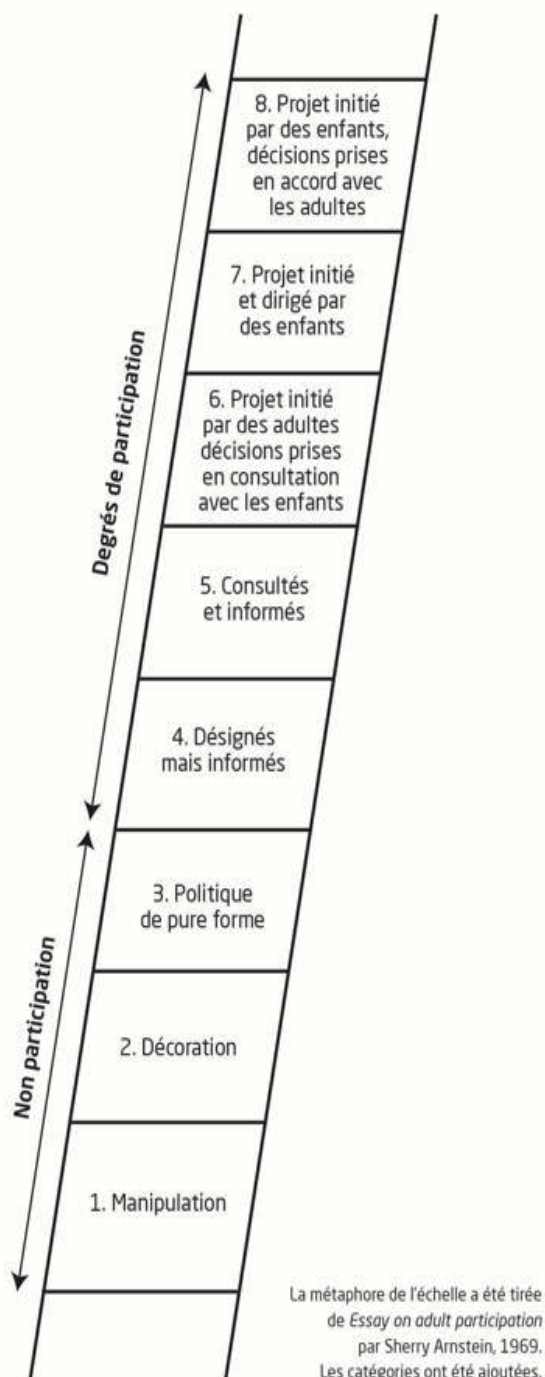
⁹ Audition Lucie CHAUVELIER, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, Ville de Laval

Echelle de la participation de Sherry Arnstein (1969), complétée par Roger Hart et adaptée à la question de la participation des enfants et des jeunes

Source : <https://www.coe.int/fr/web/compass/citizenship-and-participation>

L'échelle de la participation

Huit niveaux de participation des enfants dans les projets



Niveau 8 : **Prise de décision en commun.** Un projet ou des idées sont initiés par les jeunes qui invitent les adultes à participer au processus de décision en tant que partenaires.

Niveau 7 : **Initiative et direction des jeunes.** Un projet ou des idées sont initiés et gérés par les jeunes. Les adultes peuvent être invités à apporter le soutien nécessaire, mais le projet peut être mené à bien sans leur intervention.

Niveau 6 : **Initiative des adultes, partage de la décision avec les jeunes.** Le projet est initié par les adultes, mais les jeunes sont invités à participer au processus de décision et à prendre des responsabilités en tant que partenaires égaux.

Niveau 5 : **Consultation et information des jeunes.** Le projet est initié et géré par les adultes, mais les jeunes apportent leurs avis et suggestions et sont informés de l'impact de leurs suggestions sur les décisions finales ou sur les résultats.

Niveau 4 : **Information des jeunes et délégation de certaines fonctions.** Le projet est initié et géré par les adultes ; les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions spécifiques ou à réaliser certaines tâches dans le cadre du projet, mais ils sont conscients des limites de leur influence réelle.

Niveau 3 : **Participation symbolique.** Les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions dans le projet, mais ils n'exercent aucune influence réelle sur les décisions. On crée ainsi une fausse impression de participation des jeunes (délibérément ou non), alors que ceux-ci n'ont aucun mot à dire sur leur contribution et sur ses modalités.

Niveau 2 : **Participation à titre décoratif.** Dans le projet, les jeunes représentent la jeunesse en tant que groupe défavorisé, mais ils ne remplissent aucun rôle significatif (en dehors de leur simple présence). Ils sont des sortes d'objets décoratifs auxquels on donne une place bien visible dans le projet ou l'organisation pour que les personnes extérieures ne manquent pas de les remarquer.

Niveau 1 : **Manipulation des jeunes.** Les jeunes sont invités à participer au projet mais n'ont aucune influence réelle sur les décisions et les résultats. Leur présence est en fait utilisée pour parvenir à d'autres buts, comme remporter les élections locales, présenter une institution sous un jour favorable ou bien obtenir des fonds supplémentaires de la part des institutions qui soutiennent la participation des jeunes.

Par ailleurs, le CESER considère qu'il y a plus de sens et de simplicité à s'appuyer sur les instances existantes (comme les Conseils de développement, même s'ils n'ont pas été installés auprès de tous les EPCI, et que certains ont pu disparaître) et à y favoriser l'intergénérationnel, plutôt que d'en créer de nouvelles spécifiquement dédiées aux jeunes et que l'on observe parfois devenir une sorte de caution sans véritable impact.

A l'instar de nos intervenants, notre constat est celui de jeunesses omniprésentes dans le discours politique en tant qu'objet mais peu prises en compte en tant qu'acteur citoyen pouvant bénéficier de dispositifs multiples et utiles à disposition, mais peu connus ou compris, parfois inefficaces ou éloignés des attendus réels des jeunes. **Plutôt que d'attendre que les jeunes s'adaptent à nos institutions, ne serait-il pas temps d'adapter nos institutions aux jeunes ?**

Tout au long de ce travail, nous avons été très sensibles à l'idée, omniprésente dans les auditions et dans nos lectures, de la nécessité, et même de « **l'urgence** »¹⁰ **de donner aux jeunes tout leur « pouvoir de dire », première étape vers le « pouvoir d'agir »**. Mettre les jeunesses au cœur des politiques régionales et les associer aux réflexions et aux décisions qui engagent l'avenir, c'est considérer que ces jeunesses sont une richesse pour tous les territoires.

« Quand je vois que beaucoup d'étudiants sont mis à l'écart, que parfois la jeunesse est rabaissée dans les médias, ça ne reflète pas du tout la réalité. Aujourd'hui, on doit plus donner la parole aux étudiants ».

Ron, 21 ans¹¹

« Les jeunesses sont une richesse pour tous les territoires, alors favorisons leur engagement citoyen en les sollicitant et en agissant avec eux pour les droits ».

Jean-Paul MARTIN, Président de l'URHAJ Pays de la Loire

En résumé, le CESER préconise donc avant tout à la Région de :

- solliciter tous les jeunes, les écouter et se donner les moyens de travailler avec eux en s'assurant que leur parole soit bien associée en intergénérationnel, en particulier à travers des projets expérimentaux à l'échelle des EPCI,

¹⁰ Audition François ESCUDEIRO, directeur de la Maison des adolescents de Maine-et-Loire

¹¹ Vidéos Pacte du Pouvoir de vivre tournées à l'été 2021 et organisées par les FRANCAS avec pour objectif de recueillir la parole de jeunes pendant la crise sanitaire

- s'appuyer sur une analyse approfondie des situations locales (enjeux des jeunesses, acteurs locaux, offre disponible et dysfonctionnements ou manques éventuels), via les communes et les EPCI, et éventuellement l'Insee,
- construire un diagnostic et un dialogue structuré incluant les collectivités et les acteurs jeunesses de tous les territoires de la Région (en s'appuyant sur cette écoute et cette analyse),
- se positionner officiellement et concrètement en tant que chef de file jeunesses, dans un objectif de coordination et d'animation en réponse aux attendus des acteurs,
- prévoir dès 2022 une démarche d'évaluation du chef de filat/assembleur et des dispositifs en direction des jeunesses que la Région retiendra à l'issue de cette consultation (bilan avant mise en œuvre, évaluation pendant pour corriger la trajectoire, évaluation après à intervalles réguliers pour mesurer l'impact réel sur le quotidien des jeunes Ligériens).

2. Préconisations et pistes d'actions

Nos principales préconisations et pistes d'actions en termes de politiques jeunesse sur le territoire s'articulent autour de 2 grandes priorités.

2.1. Répondre à l'attendu d'une région jouant le rôle d'« assemblier » des politiques jeunesse

L'ensemble des parties prenantes interrogées par le CESER attendent que la Région :

- tienne le rôle « d'assemblier » en initiant la transversalité,
- mette en place un processus de co-construction des politiques publiques en faveur des jeunes et en incluant les jeunes eux-mêmes dans cette démarche.

Préconisation 1 : Se positionner officiellement en tant que chef de file jeunesse sur le territoire régional

Un mouvement d'« assemblier » est non seulement nécessaire mais attendu par l'ensemble des parties prenantes interrogées par le CESER. Y répondre n'est pas tant pour la Région de développer des dispositifs qui lui seraient propres et risqueraient d'être des doublons mais bien de se situer en initiatrice de transversalité et de structuration dans un esprit d'animation, de synchronisation et de partenariats pour combler les manques identifiés.

Préconisation 2 : Mettre en œuvre un dialogue structuré en Pays de la Loire en incluant les jeunes

Le CESER préconise à la Région des Pays de la Loire de se saisir de la possibilité que lui donne la loi de :

- Réunir sur de grandes orientations stratégiques des univers souvent « éclatés » pour affiner la mise en œuvre et favoriser une meilleure visibilité et lisibilité pour tous les bénéficiaires.
- Veiller à l'adéquation entre les attendus et les moyens d'action tout comme à la complémentarité de gestion entre l'État et les Régions.
- Accompagner l'intégration des jeunesse en s'appuyant sur les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire.
- S'appuyer sur le PEDT comme méthode de concertation et de co-construction.

Pour le CESER des Pays de la Loire, le dispositif PEDT a l'intérêt d'une méthode avérée de concertation entre des acteurs, qui sont en majorité ceux concernés par le dialogue structuré régional que nous préconisons.

Préconisation 3 : Associer systématiquement les jeunes dans la mise en place des politiques publiques

- Inclure un accompagnement des jeunes dans une logique d'apprentissage de la participation démocratique et avec l'appui des acteurs terrain.
- Solliciter les jeunes sur l'ensemble des sujets de politiques publiques pour qu'ils soient acteurs dans la mise en œuvre et pour favoriser leur engagement citoyen.
- Considérer les échanges intergénérationnels comme un apport collectif où les jeunes se situent sur un rapport d'égalité dans l'échange avec les autres générations.

Préconisation 4 : Faire un état des lieux des politiques jeunes et des enjeux repérés en construisant une cartographie multi entrées

Le CESER préconise à la Région de recenser les besoins et construire des réponses aux attentes des jeunes en lien avec les acteurs identifiés.

- Réaliser un diagnostic des besoins des jeunes Ligériens
- Cartographier le territoire régional à l'échelle des EPCI à la fois en termes de diversité de profils de jeunes mais aussi d'offre de structures d'accompagnement (en portant une attention particulière aux jeunes les plus éloignés : invisibles ou NEET)
- Recenser l'existant (qui fait quoi, pour qui)
- Renforcer la formation et l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs et opérateurs institutionnels et privés dans un objectif de complémentarité.

Préconisation 5 : Évaluer la politique publique régionale en direction des jeunes

Afin d'identifier les changements concrets à réaliser et les progrès à accomplir dès le lancement du processus de formulation d'une politique des jeunes, le CESER préconise de :

- Inclure une démarche d'évaluation avant, pendant et après sa mise en œuvre – pour une politique publique utile et efficace. Définir des indicateurs et procéder à une évaluation dès fin 2022 afin de disposer d'une base de

référence, puis évaluer de manière régulière les effets de la politique / des dispositifs mis en place en direction des jeunes.

- Analyser l'étude d'impact Jeunesse dans les grandes politiques publiques de la Région.

Préconisation 6 : Soutenir les acteurs de proximité via les Contrats de territoire

Selon les territoires, les opportunités pour répondre aux besoins des jeunes dans la globalité de leurs attentes ne sont pas les mêmes, que ce soit en termes d'animation, d'insertion ou d'équipement. Cela implique d'avoir un maillage sur chaque territoire pour faire le lien et aller chercher les jeunes. Des solutions innovantes doivent être envisagées pour passer du « faire venir » à « aller vers » les jeunes.

- Soutenir les collectivités dans le cadre d'une politique ambitieuse auprès des jeunes en mettant en place une aide sur mesure aux collectivités via les contrats de territoire pour celles ne disposant pas de moyens suffisants en créant des « référents jeunesse » formés aux métiers de l'animation.
- Favoriser le développement d'actions d'animation collective de jeunes au bénéfice du « vivre ensemble » en s'appuyant sur les associations habilitées avec lesquelles les jeunes sont en contact régulier.
- Intégrer des financements dédiés dans la part ingénierie des contrats de territoire.

2.2. Décloisonner et articuler les politiques publiques autour des jeunes en les associant dans les instances

Considérant les jeunes comme une richesse pour tous les territoires, le CESER encourage la Région à faciliter l'accès et la place des jeunes dans les dispositifs existants. En les associant aux réflexions et aux décisions qui engagent l'avenir, la Région apporterait une réponse cohérente aux attentes des jeunes ligériennes.

Préconisation 7 : Associer les jeunes aux décisions et réflexions

Le CESER considère qu'il est préférable d'associer les jeunes aux réflexions et décisions en favorisant la relation intergénérationnelle plutôt que de constituer une instance spécifique réservée aux jeunes. Il préconise donc à la Région de :

- Donner une place aux jeunes au sein des instances existantes et en construire les modalités d'accompagnements avec les acteurs de proximité. Leur présenter leurs moyens d'action pour agir sur leur lieu de vie.
- Impulser voire rendre obligatoire une représentation des jeunes dans les instances existantes de proximité comme les Conseils de développement locaux.
- Intégrer les jeunes dans les politiques publiques régionales, car elles les concernent toutes. Les associer aux décisions concernant la rénovation des lycées par exemple, qui les concerne directement.
- Valoriser la participation des jeunes aux décisions des politiques publiques
- Proposer régulièrement aux jeunes de voter sur des propositions d'orientations régionales via des outils numériques tels que l'application VOOTER par exemple.

Préconisation 8 : S'appuyer sur les dispositifs et compétences existantes

- Être en complémentarité des compétences jeunesse des EPCI.
- Intégrer les volets jeunesse dans les schémas structurant des politiques publiques (SRADDET, SRDE2I, SRDTL...).
- Mettre les parcours de jeunes au cœur des politiques publiques.
- Dédier un volet jeunesse dans les CTAP.
- Rendre lisible auprès des publics et des prescripteurs l'articulation entre les dispositifs, partout où ils se chevauchent et se substituent.

Préconisation 9 : Mettre en place au sein du Conseil régional des Pays de la Loire la clause régionale d'impact jeunesse

A l'instar du CESE, le CESER préconise de mettre en œuvre la méthode de la « clause d'impact jeunesse » sur l'ensemble des décisions à venir, pour une Région innovante et exemplaire. Elle stipule que chaque politique publique doit être accompagnée d'une étude de son impact sur les jeunes. Les critères d'impact pourraient être co-construits avec les organisations de jeunes du territoire.

Préconisation 10 : Conforter la dynamique de projets en faveur des jeunes via les fonds et programmes européens

Dans le cadre des lignes directrices de programmation, de nombreux projets à destination des jeunes peuvent être soutenus. A titre d'exemple, les crédits FEDER, FEADER, FSE :

- Les crédits FEDER peuvent accompagner des rénovations des établissements scolaires et universitaires, soutenir des infrastructures éducatives, des équipements de loisirs sportifs ou culturels.
- Le FSE, le FEADER sont mobilisables pour accompagner les jeunes dans la création d'entreprise ou sur des parcours particuliers en faveur de l'emploi et lutter contre la précarité.

La stratégie européenne pour « la jeunesse » comporte quant à elle des volets sur l'autonomie et la mobilité des jeunes, également une priorité de la Région des Pays de la Loire, et la reconnaissance de l'animation socio-éducative. Pour le CESER, il convient :

- De donner à voir des projets à destination des jeunes financés par les fonds européens, par exemple le dispositif Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs inclus dans le FEADER
- D'encourager les associations socio-éducatives à inclure dans leurs initiatives des projets correspondant à la stratégie européenne de « la jeunesse » avec le soutien de la Région

La Région ambassadrice. La Région est porte-parole. Par son poids politique, économique et social et dans le cadre des relations qu'elle entretient avec l'État et les autres acteurs, elle peut soutenir et faire des propositions pour améliorer les situations des jeunes sur son territoire.

Associer les jeunes aux décisions de politique publique

- Revoir les modalités de fonctionnement et les moyens des Conseil de vie lycéenne afin de favoriser une plus grande émancipation des lycéens
- Donner plus de place aux lycéens dans les conseils d'administration. Les jeunes s'engagent, ils ont besoin d'avoir un espace au lycée pour s'épanouir, et les CVL pourraient en faire partie

PARTIE 2

3. Les enjeux des jeunesses en Pays de la Loire : changeons de regard

« Cette jeunesse, plutôt heureuse, en quête de sens, partageant des préoccupations communes, y compris avec les générations précédentes, par exemple sur le climat, le racisme ou les violences sexistes, s'avère aussi fort diverse pour des raisons sociales, culturelles et éducatives. C'est là l'un des principaux enseignements de notre enquête : il y a, à la fois, une jeunesse et des jeunesses¹²».

La jeunesse est plurielle : cela paraît une évidence, et pourtant toutes les personnes que nous avons auditionnées ont fortement insisté sur ce point, tant il serait tentant et facile de réduire cette classe d'âge à une catégorie homogène, celle du « jeune », traversant une même expérience, connaissant les mêmes besoins et éprouvant les mêmes aspirations. Ce sont « les jeunesses » qu'il nous faut écouter, et même lorsque l'on cherche à tracer des profils types, des caractéristiques communes, nous n'oublions pas cette pluralité qu'il est nécessaire de garder constamment à l'esprit pour n'exclure personne. C'est sur les « jeunesses » au pluriel qu'il est urgent de changer notre regard.

3.1. Qui sont les jeunes d'aujourd'hui ?

Les études et essais sur les jeunes ou les jeunesses se sont multipliés ces dernières années et ces derniers mois, notamment dans le contexte des élections présidentielles. Certaines d'entre elles se sont efforcées de mieux cerner les jeunesses françaises en établissant des profils type comme le rappellent Olivier GALLAND et Marc LAZAR qui distinguent, outre deux types de jeunesse (une jeunesse rurale et une jeunesse urbaine), une classification sociopolitique.

Une classification sociopolitique

Ainsi, selon l'enquête menée auprès de 8000 jeunes de 18-24 ans, quatre jeunesses aux profils différenciés selon leurs attitudes sociopolitiques sont mentionnées dans le rapport de Olivier GALLAND et Marc LAZAR :

- Les « démocrates protestataires » (39 % des jeunes de l'enquête)

¹² Rapport d'Olivier GALAND et Marc LAZARE-Une jeunesse plurielle, enquête auprès des 18-24 ans, Février 2022

Ils sont davantage intéressés que les autres par les questions sociétales, rejetant la violence politique en restant attachés au modèle démocratique représentatif

- Les « révoltés » (22 % de l'échantillon)

Ils sont davantage que les autres en détresse psychologique et en situation matérielle difficile. Favorables à un changement radical, de nature révolutionnaire de la société et prêts à justifier la violence politique pour y parvenir.

- Les « désengagés » (26 % de l'échantillon)

Ils sont en retrait sur toutes les questions sociétales et politiques.

- Les « intégrés transgressifs » (13 % de l'échantillon)

Ils sont plutôt gagnés par une culture transgressive en matière de respect des règles malgré de nombreux signes d'intégration économique et sociale et montrent une plus grande tolérance à l'égard des comportements violents et déviants.

Une classification statutaire

Une autre qualification proposée dans l'ouvrage « Jeunesses, d'une crise à l'autre », coordonné par Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY et Laurent LARDEUX (2022), opère une distinction liée au statut :

- Les « autonomes »

Un peu plus âgés que les autres groupes de jeunes, ils bénéficient d'une plus grande stabilité professionnelle grâce à leur CDI ou leur statut de fonctionnaire. Plus d'un tiers (37%) est en accession à la propriété. Situés le plus souvent dans les grandes agglomérations, leurs logements sont également mieux dotés. Les « autonomes » sont plus souvent en couple cohabitant (61%) et non cohabitant (13%) et près d'un quart est parent.

- Les « travailleurs précaires »

Un peu plus jeunes, ils se caractérisent par leur contrat de travail (deux tiers en contrats courts, CDD ou intérim, un quart en indépendant et un quart sans emploi). Avec un faible niveau d'études (45% n'ont pas le bac), les emplois exercés comme leurs niveaux de vie médian sont proches du seuil de pauvreté et les rapprochent des classes populaires. 42 % vivent chez leurs parents, seul un tiers vit en couple cohabitant. La solidarité familiale y est importante.

- Les « chômeurs peu diplômés »

20 % des 18-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études et ne disposent que de peu ou pas de qualification à faire valoir sur le marché du travail. Âgés de 23,9 ans en moyenne, les chômeurs non diplômés sont nombreux à vivre en couple (52 %) et plus d'un tiers a un enfant à charge. 37 % vivent chez leurs parents. Leur ménage se situe en bas de la hiérarchie socio-professionnelle avec de faibles revenus. C'est en tant qu'ouvrier ou employé qu'1 sur 2 a déjà travaillé. Ils résident davantage en milieu rural et constituent le groupe de jeunes le plus logé en logement social (32 %).

- Les « étudiants »

Ils s'appuient majoritairement sur les solidarités privées (familiales) ou publiques (bourses). 39 % vivent seuls, en couple ou en colocation. De par leur statut, ils sont moins isolés que d'autres catégories.

Le sociologue Camille PEUGNY rappelle par ailleurs que lorsque l'on évoque la jeunesse, il ne faut pas tomber dans le biais de la « *généralisation de la vision de la jeunesse étudiante, qui ne représente pourtant qu'une partie de la jeunesse (la partie la plus visible, et plutôt plus favorisée) et qui est elle-même diverse*¹³ ».

En effet, au sein même de la catégorie des étudiants, il existe une forte hétérogénéité. La diversité des jeunes est un élément primordial à prendre en compte par la Région dans la construction de ses politiques jeunesse, sans chercher à les classer.

La question des « jeunes invisibles »

Auditionnée par le CESER, la docteure en sciences de l'éducation Claire CABOCHE, auteure de « La jeunesse invisible »¹⁴, a mené sur ce sujet un travail de cartographie statistique avec la Région Centre-Val-de-Loire et une recherche-action avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Elle mesure le risque de tomber en invisibilité à plus de 30 % entre 15 et 29 ans. La catégorie des NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation, ni demandeur d'emploi), parfois assimilée aux « jeunes invisibles », échappe par définition aux radars, est difficilement comptabilisée et encore plus difficilement prise en charge par les structures. Ils représenteraient 10,8 % des jeunes de 15 à 29 ans en Pays de la Loire, soit 70 000 jeunes (chiffre Insee 2019).

Contrairement aux idées reçues, ces statistiques montrent que seuls 13 % des jeunes invisibles habitent en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville ; les

¹³ Webinaire Réseau Français des Villes Educatrices, 10/03/2022

¹⁴ <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/>

autres, soit 87 %, habitent en milieu diffus. De plus, 40 % des jeunes invisibles sont issus de milieux plutôt favorisés et ne connaissent pas du tout les structures d'insertion. Selon elle, cela implique de changer de paradigme et d'actions sur les territoires pour passer du « aller vers » au « faire venir ».

Au niveau national, se dégage de la sociologie actuelle de la jeunesse le visage d'une génération globalement davantage touchée par la précarité depuis 2008 et ayant désormais « *intérieurisé le déclassement intergénérationnel dans ses perspectives d'avenir* ¹⁵ ». Cette génération est également plus scolarisée et plus qualifiée que toutes celles qui l'ont précédée, dans un contexte où « *une meilleure formation initiale ne mène pas à de meilleurs emplois* », et où « *l'importance donnée à l'école et au diplôme crée une emprise scolaire, accentuant les inégalités intragénérationnelles* ¹⁶ ».

Cette génération invente et développe de nouvelles façons de s'informer, de communiquer, d'agir, principalement via les réseaux sociaux qui modifient le rapport au temps.

« *Ma génération communique beaucoup, est très liée, les convictions peuvent se répandre très vite* ».

Audition Arthur GOSSET, auteur et réalisateur du film « Ruptures »

Jeunes et travail : des idées reçues

Si **les jeunes sont par essence porteurs de projets, innovants et créatifs et moteurs de changement de société**, leurs attentes vis-à-vis du travail sont différentes de celles des générations précédentes, mais pas nécessairement de la manière dont on le croit. Les auditions nous conduisent à penser que **le soi-disant désengagement des jeunes du travail relèverait plutôt d'une idée reçue**. Si « *le travail n'est plus perçu comme une obligation morale* » ¹⁷, il compte néanmoins en tant que pourvoyeur de revenus et de situation sociale, mais aussi, et de plus en plus, de vecteur de sens, de valeurs et de convictions ¹⁸. Le rapport sur les jeunes au travail, *Une Révolution silencieuse* (janvier 2022), précise ainsi que les 18-35 ans n'entretiennent pas le même lien à l'emploi que leurs aînés et que la crise due au Covid-19 a accéléré cette mutation. Leurs priorités sont l'autonomie, la quête de sens et le culte de l'instant présent.

¹⁵ Générations désenchantées ? Jeunes et démocratie, sous la direction de Laurent LARDEUX et Vincent TIBERJ, INJEP, 2021

¹⁶ Nicolas CHARLES, « Le prix à payer pour la massification scolaire », in « Une jeunesse sacrifiée ? », Tom CHEVALIER, Patricia LONCLE, Puf, La Vie des idées, août 2021

¹⁷ Olivier GALLAND

¹⁸ Audition emploi/insertion

« *Le désengagement au travail, nous ne le voyons pas. En revanche, les jeunes ont une vision différente du travail. Ils ont une grande agilité dans le choix de leur carrière, ils ont une aisance à faire des choix que nous n'avions pas* ».

Audition Hélène TURBE, Présidente ANDRH 49

Ils doivent cependant faire face à une situation chaotique sur le marché du travail dans un contexte de chômage des jeunes structurellement fort (le taux de chômage des jeunes actifs est 2,5 à 3 fois plus élevé que le reste de la population¹⁹) et entretenu par la société (il serait ainsi « normal » de galérer quand on est jeune et par définition sans expérience) et par l'État (succession de dispositifs nationaux permettant de payer les jeunes moins cher que les autres citoyens, avec en filigrane l'idée qu'ils « *doivent travailler mais n'ont pas besoin de recevoir un salaire décent* »²⁰).

« *Je n'ai pas encore d'idée de métier en tête. J'ai des critères : je veux être indépendante, travailler pour moi, être assez libre* ».

Wardia, 16 ans, Quartier Redon, Bellevue ²¹

C'est donc aussi une génération qui apparaît :

- plus prompte à faire des choix qui peuvent désarçonner les générations précédentes,
- plus focalisée sur l'instant présent et la quête de sens,
- plus concernée par des « trajectoires yoyo » (départs et retours au domicile familial notamment pour raisons financières),
- plus fragilisée que les autres générations par les effets collatéraux de la pandémie,
- impactée par un « effet cicatrice » en gardant les séquelles de la difficile insertion dans l'emploi, payant le prix de choix qui n'ont pas été les siens.

Pourtant, et cela est un point très positif à souligner, cette « maltraitance » n'a pas créé de rupture : « *il n'y a pas de défiance face aux autres générations, pas de crise, pas de reproche. Autant travailler au mélange de tous les publics, ça ne pourra être que bénéfique* »²².

¹⁹ réf. Camille PEUGNY

²⁰ cf travaux de Florence IHADDADENE

²¹ Portraits de jeunes Pays de la Loire/Bretagne, RésoVilles

²² Audition Kenza OCCANSEY, idée développée aussi dans « Générations : le grand fossé ? », contribution de la Fondation Jean Jaurès, janvier 2022

Connaître le profil des jeunes Ligériens : un préalable indispensable

Cartographier le territoire régional à l'échelle des EPCI, à la fois concernant le profil des jeunes mais aussi l'offre de structures d'accompagnement à leur disposition, représente un travail conséquent mais à l'intérêt manifeste. En effet, ces statistiques doivent par définition être mises à jour de manière constante et réactive, mais elles présentent le bénéfice de procurer une vision claire des redondances et des manques sur le territoire, ainsi que du phénomène de « franges de territoires » (cas d'un dispositif qui fonctionne à un endroit spécifique mais pas dans la rue d'à côté pour des raisons de découpage administratif). **C'est le type de travail qu'il nous semblerait pertinent de mener en Pays de la Loire en préambule d'une coordination globale des politiques jeunesse territoriales de la part de la Région.**

3.2. Des injonctions paradoxales, une citoyenneté refusée

De 18 à 25 ans, les jeunes françaises sont au cœur d'un paradoxe : elles ont les devoirs de la majorité civile mais ne sont pas dans le droit commun. Elles n'ont ainsi pas accès au revenu de solidarité active (RSA), ni aux aides sociales (versées à la famille), ce qui complique la prise d'autonomie. L'âge de la majorité ne devrait-il pourtant pas logiquement être celui de l'égalité des droits ? « *Les jeunes constituent un angle mort de l'État-providence en France du fait de la forte « familialisation » de l'action publique débouchant sur une citoyenneté « refusée* », analyse Tom CHEVALIER en faisant référence au fait que les jeunes, en France, ne puissent pas bénéficier des minima sociaux dans les mêmes conditions que les plus de 25 ans.

« *Un jeune est considéré comme un « enfant du parent » jusqu'à 25 ans* ».

Laurent LARDEUX

Les jeunes reçoivent ainsi, à leur majorité, l'injonction de trouver leur autonomie, sans que les moyens ni la confiance leur en soient donnés. Cette injonction est encore plus pressante et paradoxale pour les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance ou suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, à qui il est demandé d'être autonomes encore plus rapidement, alors que leur environnement est beaucoup moins favorable²³.

²³ Audition santé/sécurité affective, sociale et économique

Autre paradoxe : les jeunes se voient reprocher à chaque élection la forte abstention qui caractérise leur tranche d'âge, et que la société interprète comme un manque coupable de mobilisation citoyenne et démocratique. Leurs mobilisations sous d'autres formes que le vote peuvent pourtant être fortes et massives sur les sujets qui comptent pour eux, comme les marches pour le climat ou contre les violences sexuelles et sexistes. Cependant, ces mobilisations sont souvent jugées non crédibles par une grande partie des générations plus âgées qui les prennent peu en compte.

« Il y a beaucoup de personnes qui disent que les mineurs ne savent rien de la vie alors que si. On n'a pas encore l'expérience de la vie active mais à 16 ans, on peut changer les choses ».

Ewan, 16 ans Quartier La Roche-sur-Yon, Les Pyramides et la Vigne-aux-Roses²⁴

Les jeunes étant notre richesse et notre avenir, il est urgent de reconnaître leur place pleine et entière de citoyens.

Plusieurs modèles de politiques jeunesse cohabitent en Europe ; ils ont été recensés par la sociologue Cécile VAN DE VELDE et l'Europe est pour elle la clef de l'amélioration de ces politiques.

Elle considère le modèle danois comme la meilleure réponse d'un État aux problématiques de jeunesse. Dans les pays du nord, cet âge de la vie est fortement institutionnalisé avec des politiques publiques ambitieuses qui permettent aux jeunes de considérer ce temps comme celui de l'expérimentation, dégagés de l'urgence de l'insertion. Si les jeunes quittent le foyer parental entre 18 et 21 ans, et ce, quelle que soit leur classe sociale, c'est que les aides financières leur sont directement versées et avec une souplesse tout autre qu'en France. Les parcours professionnels et universitaires se chevauchent, s'interrompent, sans culpabilisation. Il y est accordé plus de temps pour « se chercher » que dans les autres modèles et on y acquiert plus rapidement une relative autonomie. L'année de césure, peu valorisée en France, y est une institution avec plus de 70 % des jeunes qui l'utilisent. Elle rapporte même des points à l'étudiant lors de son entrée à l'Université.

« C'est la jeune génération qui détient aujourd'hui les clés de sortie de crise »
Cécile VAN DE VELDE, entretien Le Monde, 2017

²⁴ Portraits de jeunes Pays de la Loire / Bretagne, Résovilles

3.3. L'entrée dans l'âge adulte

A quel moment placer l'entrée dans l'âge adulte ? A l'âge de la majorité civile, au moment de la décohabitation du foyer parental, de l'accès à l'emploi et à une plus grande autonomie financière, du mariage, de la parentalité... ?

Le départ du foyer parental se décale dans le temps, ce n'est pas nouveau, mais il est de moins en moins définitif (« trajectoires yoyo »), à tel point que la définition de la tranche d'âge des « jeunes », forcément relative et produit de l'action publique, s'est décalée à 30 ans, parfois même 34 ou 35 ans au niveau européen²⁵.

L'accès à l'emploi des jeunes, souvent chaotique et fortement dépendant de l'état du marché de l'emploi, connaît des mutations sociétales pas nécessairement subies, liées également à de nouveaux comportements des jeunes ; ou du moins une nouvelle vision liée à l'emploi. Ainsi, si le CDI reste « le Graal » permettant d'accéder au logement, élément central d'une vie sociale en propre, « *l'emploi durable n'est pas forcément recherché en priorité* ».

« Environ 50% de la population jeune que nous suivons à Pôle emploi alterne des situations d'emploi et de recherche d'emploi. La crise n'a pas changé radicalement la tendance, elle l'a peut-être accélérée. Ils s'inscrivent dans une volatilité qui apporte plus de liberté. L'intérim, par exemple, est avantageux en termes de rémunération ».

Audition Dominique De GRUYSE, directeur général adjoint de Pôle Emploi

Cette tendance choisie ne doit cependant pas faire oublier la « double peine » des moins qualifiés d'entre eux, pour qui l'entrée sur le marché du travail se fait via des contrats précaires qui se cumulent souvent pendant une grande partie de la vie professionnelle²⁶.

En termes de logement

Ce que disent les jeunes en termes de logement (extraits de paroles de jeunes) :

« Problème de prix de loyer »

« Conditions de logement souvent médiocres car petits prix »

« Difficulté de se loger quand on n'a pas de caution »

²⁵ Audition Jordan PARISSÉ

²⁶ Audition Diba MEDJAHED, directeur de l'ATDEC de Nantes Métropole

« Aides au logement indispensables »

« Quand le logement est éloigné du foyer parental, problème de transport »

« Internat solution intéressante mais financements difficiles »

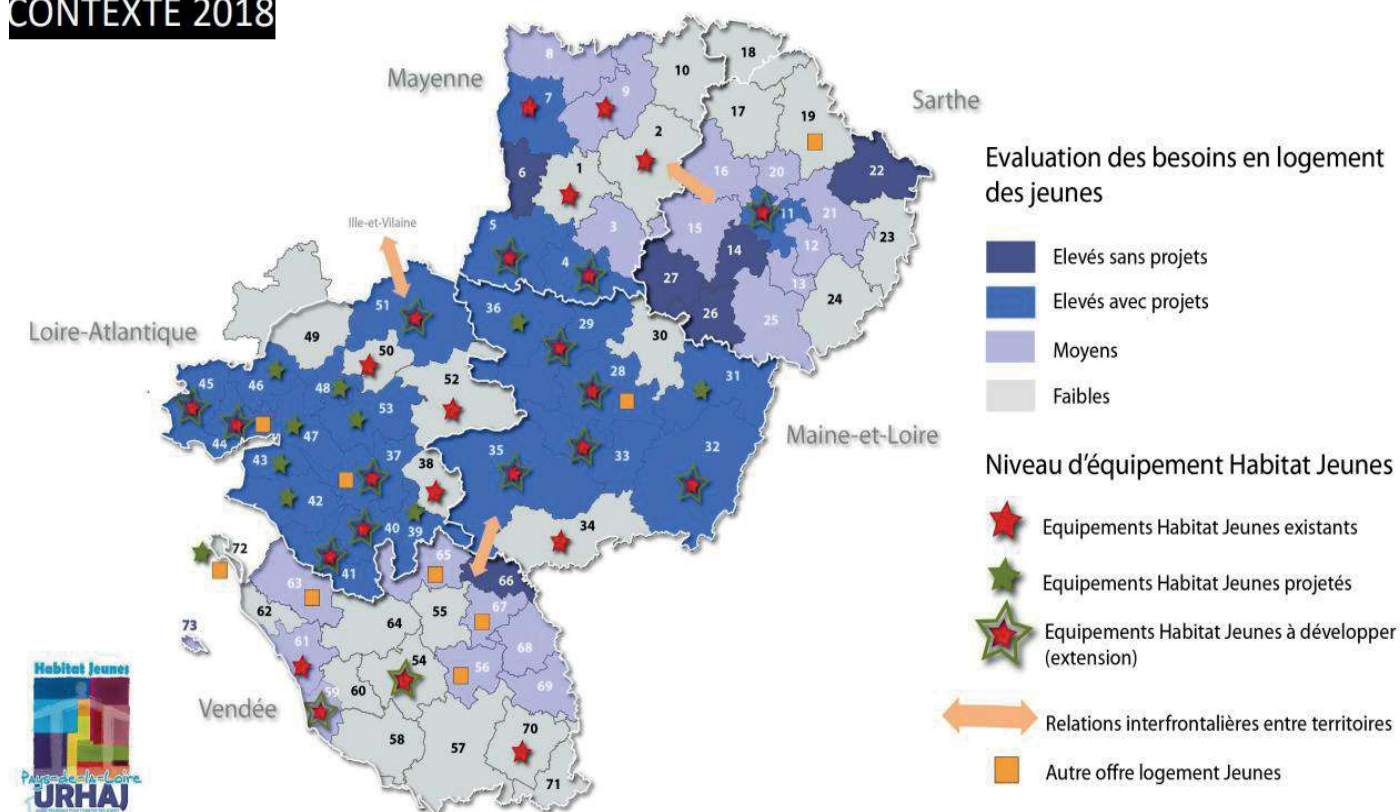
« Sans parents en aide, pas de logements décents »

« Rester à proximité du lieu de domicile des parents oriente le choix de formation »

Un accès difficile à un logement financièrement abordable

Premier constat de contexte : une très forte tension sur le logement en Pays de la Loire et une part logement qui augmente dans tous les budgets. Les études et la formation professionnelle sont le principal facteur de décohabitation des jeunes du foyer familial pour aller vers la ville. Elle se double d'une difficulté spécifique pour les apprentis et alternants qui, ayant souvent besoin de deux hébergements, voient se complexifier l'accès aux Aides Personnalisées au Logement (APL).

CONTEXTE 2018



Les Pays de la Loire souffrent d'une réelle pénurie de logement étudiant. Le parc CROUS reflète cette tension. Avec 35 000 demandes pour 8 700 logements, il permet l'accueil de 7 % des étudiants (dont 22 % des boursiers) mais ne remplit pas les exigences légales de 10 %. Le coût du foncier a fait basculer la politique de développement de la construction en propre vers des créations de logements en lien avec des bailleurs sociaux.

D'autres dispositifs portés par des associations peuvent être des pistes inspirantes. Pour remédier au manque de places dans les Résidences habitat jeunes, l'URHAJ développe ainsi l'expérimentation intergénérationnelle « hébergement temporaire chez l'habitant » (soutenue par la Région). En 2019, 300 binômes hébergeant-hébergé ont permis de trouver des solutions pour 10 000 nuitées. D'autres dispositifs de colocation à loyer réduit contre des services, forme d'engagement citoyen, sont soutenus à titre expérimental par les branches Famille (CAF) et Vieillesse (CNAV) de la Sécurité Sociale. Notons des initiatives qui sont sans doute à amplifier :

- La caution locative gratuite VISALE pour les 18-30 ans, basée sur une convention entre les CROUS et Action Logement (depuis 2018)
- Le Département de la Sarthe utilise le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour garantir les risques locatifs et favoriser l'accès au logement dans le parc public des moins de 25 ans ayant de faibles ressources, en lien avec le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

3.4. Les perspectives d'avenir des jeunes

En termes d'éducation / formation

Ce que disent les jeunes en termes d'éducation, d'orientation, de formation (extraits de paroles de jeunes) :

« Problème d'orientation. Par exemple : les professeurs et les parents n'orientent pas vers les voies professionnelles »

« Dépendance financière vis-à-vis des parents pour poursuivre les études »

« Besoin de plus de contacts avec les entreprises »

« Importance d'allier passion et vie professionnelle »

« Manque de jours de stage »

« Difficulté à trouver une entreprise pour entrer en alternance ou en apprentissage »

« Années de césure vécues comme un temps de pause alors qu'elles peuvent permettre de réaliser des projets »

Au-delà de ses qualités offertes aux jeunes, le système éducatif français présente deux caractéristiques largement documentées par les spécialistes. Elles pèsent lourd pour les perspectives d'avenir des jeunes, ainsi que pour leur bien-être et celui de leurs familles au quotidien :

- La reproduction des inégalités est plus forte en France que dans la plupart des pays d'Europe. La France est en effet régulièrement sur le podium des pays dont le système scolaire amplifie le plus les inégalités sociales²⁷.
- Un système de « tyrannie du diplôme initial²⁸ » laisse peu de place à une deuxième chance.

La scolarité initiale réussit actuellement à emmener quatre jeunes d'une génération sur cinq au niveau baccalauréat, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Mais la formation initiale jusqu'au lycée, indépendamment de l'action des enseignants, fonctionne globalement sur un modèle de pédagogie

²⁷ Enquête PISA menée tous les 3 ans dans l'OCDE et pays partenaires, citée par Julien Grenet, directeur de recherche au CNRS, Président du comité de suivi d'Affelnet

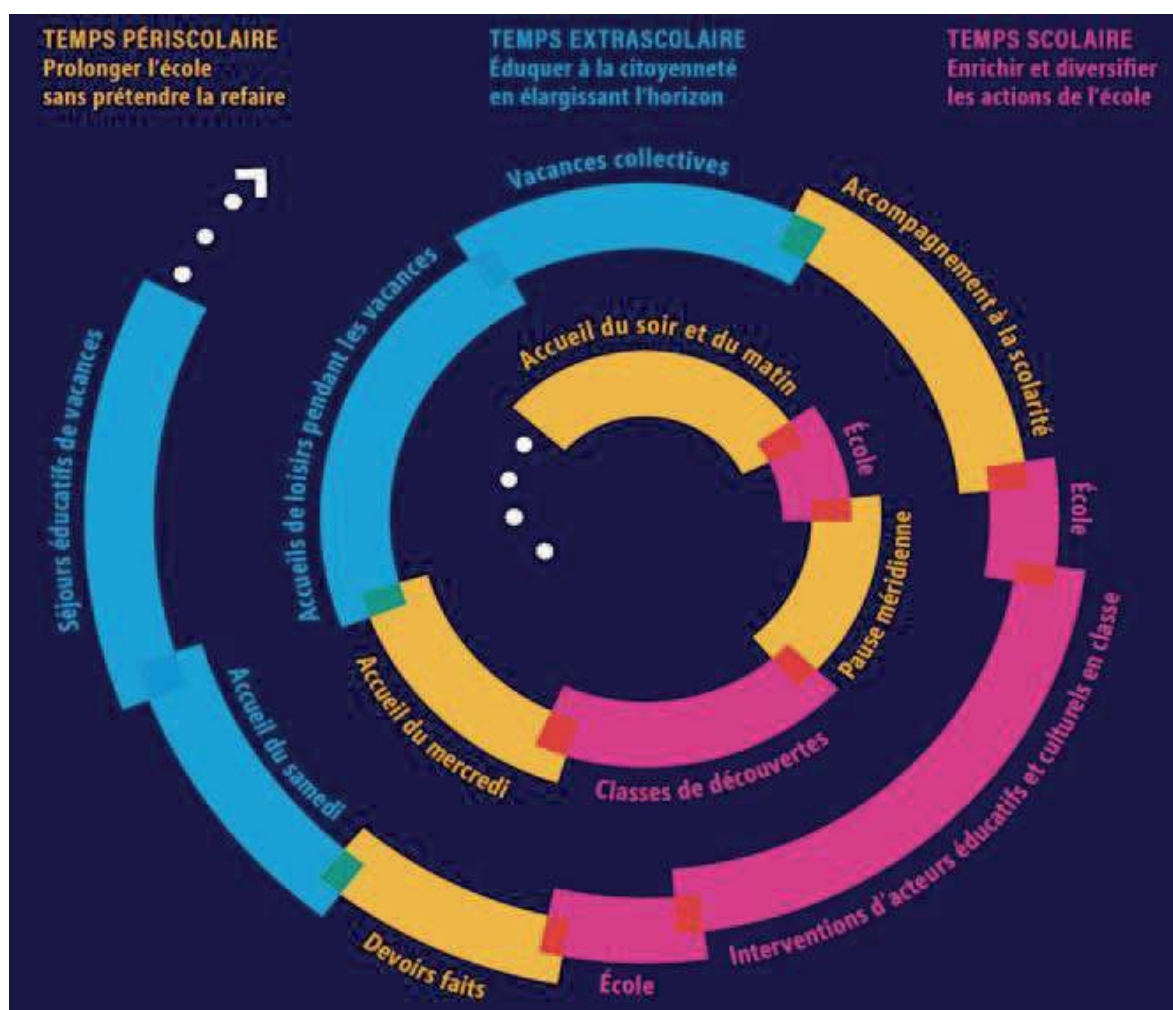
²⁸ expression de la sociologue Cécile Van de Velde

descendante et de compétition. Elle inclut moins que d'autres systèmes scolaires étrangers la dimension éducative et la pédagogie différenciée.

« *Il faut tout un village pour faire grandir un enfant* » dit l'adage. Il faut, par extension, l'appui convergent et cumulé de tout un territoire, pour accompagner les jeunes dans leur émancipation et leur socialisation.

Dispositifs existants

La notion de parcours éducatif, incluant tous les temps de vie de l'enfant, est pour le CESER un outil pertinent. A titre d'exemple, le schéma ci-dessous illustre la multiplicité des acteurs et dispositifs qui, en complément des familles, participent de son parcours quotidien.



Projet éducatif, ligue de l'enseignement-2020

« Dans les projets éducatifs, les diagnostics sont élaborés par différents acteurs et déclinés en plusieurs volets (éducatif, culturel...). C'est du ressort de la continuité éducative. On insiste sur les dispositifs mais aussi la qualité. Plusieurs thématiques sont abordées : projets pédagogiques, culture, citoyenneté, environnement, prévention. On peut les aborder différemment et les construire en fonction du territoire et des besoins du contexte »

Audition Thierry VASSE, vice-président de l'association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)

Le projet éducatif territorial (PEDT²⁹) tel qu'il vient d'être décrit, vise à favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités, et une mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Les cités éducatives quant à elles « visent à intensifier les prises en charge éducatives, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire » et donc, à assurer des parcours sociaux et éducatifs cohérents dans la continuité entre acteurs, espaces et temps de vie des enfants et des jeunes.



²⁹ Le PEDT mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'éducation, repose sur un principe de projets partagés et de contractualisation, pour mieux associer l'ensemble des acteurs locaux concernés, notamment les associations.

Les Pays de la Loire comptent quatre cités éducatives : Allonnes, Angers, Nantes/Saint-Herblain et Saint-Nazaire.

Tout au long de leurs différents temps de vie quotidienne, les jeunes s'inscrivent dans des parcours éducatifs qui se forment, se créent, se vivent entre acteurs distincts. Ces parcours doivent être pris en compte dans leur globalité par la Région afin de réfléchir aux moyens communs, facilitateurs, structurants et aux attendus d'amélioration. Les familles en sont des acteurs fondateurs et l'accompagnement à la fonction parentale ne doit pas être négligé.

Pour le CESER, les jeunes et leurs parcours doivent être au cœur des projets de la communauté éducative³⁰, voire étendue jusqu'au monde professionnel.

Le dispositif de PEDT présente l'intérêt d'une méthode avérée de concertation entre des acteurs qui sont en majorité ceux concernés par le dialogue structuré régional que le CESER préconise.

Analyser une situation, prendre la parole, faire des choix, savoir s'informer, avoir un droit de parole et d'action, mener des projets, entreprendre sont autant d'éléments nécessaires à la construction de l'autonomie et à l'avenir des jeunes. Il s'agit bien de former à une citoyenneté active, pour apprendre à vivre et agir ensemble, savoir, pouvoir et vouloir le faire. La complémentarité d'une éducation initiale et continue, formelle et non formelle, permet la construction, l'utilisation des savoirs, des connaissances et des compétences que requièrent l'incertitude et la complexité croissantes de nos sociétés. Si le rôle de la famille et de l'école sont importants, les politiques publiques sont indispensables pour en soutenir l'acquisition chez tous les jeunes.

Il serait souhaitable que la Région intègre ces dimensions d'éducation aux aptitudes psychosociales dans son approche de politique jeunesse et les moyens nécessaires à cet effet.

Des attentes manifestes

Des parents d'élèves confrontés à des insatisfactions à l'égard de l'institution scolaire promeuvent pour nombre d'entre eux une **école dite « de la relation »** afin d'en accentuer le rôle inclusif et social. C'est-à-dire plus ouverte :

- en premier lieu aux parents,
- à la rencontre avec le monde professionnel,
- au-delà, à la société extérieure par l'intervention des associations proches de l'école, l'appui aux sorties et activités culturelles hors école, le contact

³⁰ Élèves, familles, enseignants, agents territoriaux, associations complémentaires de l'école

avec la société locale autour de l'école, les relations multigénérationnelles telles que les « visites » en EHPAD, le dispositif intergénérationnel « Lire et faire lire » soutenu par la CAF...

L'école devrait également se pencher sur les relations entre les élèves eux-mêmes au sein de l'école afin de promouvoir un vivre ensemble apaisé et un climat favorable aux études tout en y transmettant les valeurs républicaines de l'école, avec des cours de civisme et d'éducation à l'esprit critique.

Le développement de l'esprit critique est lui au centre de la mission assignée au système éducatif français avec une attention particulière à l'éducation aux médias et à l'information, un travail de décryptage du réel et à la construction progressive d'un esprit autonome.

Avec la loi égalité citoyenneté de 2017, l'engagement associatif doit être reconnu au sein du cursus de formation initiale dispensée par les établissements d'enseignement supérieur.

Ces mesures mériteraient d'être plus développées.

Comme leurs familles, les jeunes ont donc majoritairement une attente pour être partie prenante dans la réflexion éducative.

« Au Conseil des délégués pour la vie lycéenne, la Vice-présidence est lycéenne mais a peu de place car c'est souvent le proviseur qui prend les décisions et c'est difficile de s'imposer face à lui (...). Des projets sont parfois décrédibilisés, considérés comme non prioritaires alors que c'est important pour nous. On demande plus de moyens dans les CVL et plus de places dans les conseils d'administrations »

Audition Thomas CESBRON, secrétaire général du syndicat La Voix lycéenne

Si les espaces institués au sein des établissements scolaires comme les Maisons des lycéens sont plutôt plébiscitées par les jeunes, les Conseils des délégués pour la vie lycéenne font l'objet de bien des débats. Le CESER s'accorde sur la nécessité de revoir le fonctionnement de ces conseils pour répondre au souhait d'implication des jeunes.

L'enseignement supérieur est à lui seul un sujet d'attention sur lequel le CESER aura à revenir. L'adéquation entre les attendus et les moyens d'actions est un sujet majeur et récurrent tout comme la complémentarité de gestion entre l'État et les Régions.

« Il faudrait de véritables plans d'accompagnement de la jeunesse et de la formation mais il y a un décrochage entre ce que la nation investit pour former sa jeunesse et la réalité des choses. On n'accueille que ceux que l'on est capable d'accueillir. [...] On ressent assez fréquemment des injonctions contradictoires entre les Régions pour avoir leurs propres politiques d'enseignement supérieur et des objectifs nationaux non compatibles »

Audition Christian ROBLEDO, Président de l'Université d'Angers, conseiller du CESER Pays de la Loire

Le besoin mais aussi la difficulté de connaître la réalité des métiers est patente chez les jeunes, surtout pour les jeunes en difficulté. La difficulté d'accès à des stages est régulièrement citée y compris pour les jeunes en enseignement supérieur. Avoir une convention de stage pour un stage facultatif en dehors des périodes d'ouverture de son établissement de rattachement est possible, via les chambres consulaires, mais peu connu et compliqué administrativement. Une simplification d'accès au stage serait bienvenue ; elle est souhaitée aussi bien par les jeunes et leurs familles que par les entreprises.

« Avoir accès à des stages est un enjeu important de la jeunesse. Au lycée on n'a pas le temps de découvrir le monde professionnel, alors qu'avoir une vision de ce que peut être le monde après le lycée est un besoin que nous avons, à travers des stages, des portes ouvertes, des rencontres avec des spécialistes dans certains domaines ».

Audition Thomas CESBRON

Une solution possible : la période de césure

Peu reconnu en France, alors qu'il l'est dans d'autres pays européens, le dispositif de césure (à l'étranger ou pas) est une opportunité intéressante pouvant apporter un second souffle, faire baisser la pression sur l'orientation et être réellement vécu par les jeunes comme « un temps d'expérimentation ». Certains pays comme le Danemark ont parfaitement intégré ce dispositif.

Alors que cette opportunité de césure n'est pas plébiscitée en France, elle tend néanmoins à se développer progressivement auprès des jeunes, car elle permet un temps de recul et de réflexion pour préparer des choix plus aboutis ensuite.

« Dans les autres pays, cette démarche est naturelle et elle n'est pas vue par les parents comme une perte de temps ni une source d'inquiétude par rapport à la non reprise d'études. Elle est normale dans le parcours et sécurise le parcours du jeune »

Audition Séverine CORNET, Directrice infos jeunes Pays de la Loire

Encore faut-il en avoir les moyens. Les allers-retours entre études et marché du travail ou entre césure et reprise d'études pour monter en compétence et en qualification restent très compliqués. **Si les jeunes se disent prêts et sont fortement motivés pour des carrières riches d'enseignements et de reconversions, force est de constater que les institutions, pour le moment, ne suivent pas.**

« Pour les jeunes diplômés qui ont arrêté leur cursus, on se retrouve en difficulté de financement quand ils veulent reprendre car ils n'ont pas de CPF. Il n'y a pas de financement possible, c'est une vraie difficulté. Il faudrait un droit à l'erreur, dans l'Éducation nationale ou à l'Université ».

Audition Diba MEDJAHED, directeur de l'ATDEC de Nantes Métropole

« L'éducation formelle est incontournable mais l'éducation non formelle doit avoir toute sa place »

Audition Thierry VASSE, vice-président de l'association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)

En termes d'orientation

Les auditions et les paroles de jeunes nous montrent que les jeunes semblent plus souffrir d'un échec d'orientation que d'un échec scolaire. Les parents, mais aussi le corps professoral, hésitent encore à orienter les élèves vers certaines filières professionnelles. Le besoin d'établir de véritables passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel est nettement identifié. Le cursus scolaire n'intègre pas assez l'orientation. De plus, celle-ci est une compétence partagée de l'État et des Régions, ce qui complexifie les choses. En complément des dispositifs nationaux, la construction de programmes régionaux d'orientation pourrait apporter une réponse aux attentes des jeunes Ligériens.

Encourager l'apprentissage et pérenniser le soutien financier public mis en place en 2020 pour les alternants sont également des pistes d'actions qui permettraient de répondre aux attentes des jeunes. En accentuant le développement de

l'apprentissage dans ses services, la Région enverrait un message fort aux jeunes Ligériens.

Soutenir les jeunesses, c'est aussi les sensibiliser aux enjeux de l'entrepreneuriat.

Tous les jeunes, quels que soient leur parcours, leur milieu social, quelle que soit leur formation doivent faire des choix d'orientation très tôt : dès 14 ans et même avant pour les sections d'enseignement général et professionnel adapté, puis à 15 ans et ensuite à 17/18 ans. Partant du constat que 41 % des jeunes de 18-30 ans n'ont aucune idée du métier qu'ils souhaitent exercer à leur arrivée sur le marché du travail, l'association Entreprendre pour apprendre (EPA) fait de l'orientation une mission d'intérêt général. L'impact du parcours est très important. Il permet aux mini-entrepreneurs de développer de nombreux savoir-être : esprit d'équipe, esprit d'initiative, organisation, créativité, autonomie et persévérance, autant de « soft skills » utiles aux jeunes pour leur avenir professionnel. Le programme « Les Entrep » (programme d'entraînement à l'entrepreneuriat tutoré par des chefs d'entreprise), soutenu par la Région et suivi chaque année depuis 12 ans par 120 jeunes Ligériens de moins de 30 ans, produit également les mêmes effets. Depuis quatre ans, ce programme a été ouvert aux jeunes demandeurs d'emploi et mixe tous les publics. Ces programmes sont vécus par chaque jeune participant comme une opportunité de révéler son potentiel entrepreneurial et de tisser des liens professionnels avec le monde de l'entreprise. D'autres dispositifs à l'initiative du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme Pépité³¹ existent également et délivrent un statut diplômant. L'ensemble de ces programmes illustre le dynamisme des jeunes pour entreprendre. Ainsi, selon le baromètre Jeunes et création d'entreprise réalisé par OpinionWay³², 47 % des jeunes de 18 à 30 ans veulent créer leur entreprise, dont 65 % pour contribuer à changer le monde soit +5 points par rapport à 2019. La pandémie a véritablement boosté l'envie d'entreprendre des jeunes qui sont par ailleurs de moins en moins attachés au statut de salarié. 36 % des jeunes 18-24 ans préfèrent désormais le statut d'indépendant.

Les liens école/entreprise

Bien que le lien entre l'orientation et le monde du travail existe (forums des métiers à l'intérieur des établissements, alternance), le renforcer est primordial. La connaissance des réalités du monde de l'entreprise est un facteur clé pour une

³¹ Ce Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E) propose un accompagnement pédagogique individualisé. Centré sur l'accompagnement entrepreneurial, il permet le suivi et la reconnaissance de tout projet entrepreneurial d'étudiant.

³² Sondage réalisé pour France Active, février 2022

insertion professionnelle et sociale réussie. Des organisations patronales en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale ou le Rectorat conduisent en Pays de La Loire des actions en ce sens. On peut citer par exemple « la semaine école-entreprise » qui permet de renforcer les échanges et les liens de partenariat dans les académies et de susciter de nouvelles initiatives. L'opération « Rencontre avec l'entreprise » pour découvrir les métiers et savoir-faire permet quant à elle aux enseignants de conseiller plus facilement les collégiens et lycéens. Ces actions contribuent à faire tomber le mur entre les deux univers.

Plébiscitée par les jeunes et les entreprises, l'alternance doit garder sa dynamique et être élargie à tous les secteurs. La simplification du cadre administratif est fondamentale.

Un parcours tutoré est source d'une intégration réussie dans le monde du travail pour les jeunes. L'accompagnement individuel pratiqué dans les CFA est un facteur clé de réussite qui s'est révélé structurant pendant la crise sanitaire. Ce modèle ne pourrait-il pas essaimer dans l'ensemble des parcours scolaires ?

« Développer une véritable culture de l'alternance là où elle est la moins ancrée, en particulier dans les secteurs de l'animation sportive, de la culture, de la santé. Elle doit concerner aussi le secteur public où le recours aux alternants est peu développé ».

L'Observatoire de l'Alternance (enquête de février 2022)

Parcoursup : un débat qui reste actif

La pression sur l'orientation et l'arrivée du dispositif d'inscription en études supérieures, Parcoursup, dans un contexte de réforme du lycée, a produit un effet anxiogène voire de défiance inquiétant envers l'institution scolaire.

Elle est parfois vécue si intensément (plus encore par les familles que par les jeunes), qu'elle éclipse presque l'objectif du baccalauréat.

Elle engendre ce que l'on pourrait appeler une « lutte des places » et des peurs (de n'être pris nulle part) qui conduisent à des dérives. On constate que sous l'effet d'une pression scolaire croissante, les entreprises de soutien scolaire, d'études supérieures hors Parcoursup et non reconnues et de coaching connaissent une véritable explosion. Le CESER a ainsi été alerté sur la présence écrasante de ces dernières dans les forums de métiers au point que les établissements scolaires favorisent de manière croissante les forums internes aux établissements afin de préserver une offre plus large pour les familles. Sur ce point, la Région a toute légitimité à interroger la qualité des offres proposées dans les forums.

« Il y a une angoisse, de plus en plus, d'avoir à faire des choix et de se tromper de choix : en seconde, sur Parcoursup ; plus tard sur le master, etc. Cette angoisse est portée aussi par les adultes, parents et enseignants ».

Audition Patricia THIBAUD, SUIO Université de Nantes

« L'orientation subie, par l'influence des proches ou des professeurs, les préjugés sur des études « pas faites pour moi », est une question qui revient beaucoup chez les jeunes. La question des moyens aussi : beaucoup de jeunes ne vont pas vers des études supérieures par manque de moyens financiers et par difficulté à se loger ».

Audition Oriane ORDEOIS, chargée d'animation et de communication Boussole des Jeunes Loire-Atlantique

Égalité femmes/hommes : toujours d'actualité

La liberté de choix d'orientation pour les filles reste au regard des éléments recueillis un réel sujet sur lequel, là aussi, la Région a à se pencher. Si leurs études sont majoritairement plus longues, ce sont dans des filières moins sélectives et l'orientation vers nombre de filières leur reste fermée³³.

Le nombre de jeunes filles inscrites dans les filières scientifiques, par exemple, recule. Aucune filière ou métier ne devrait être réservé aux femmes ou aux hommes. La mixité, voire la diversité, des filières professionnelles doit devenir une réalité.

Pour les jeunes femmes qui deviennent mères, la maternité peut constituer un obstacle dans leur parcours, qu'il s'agisse d'études, de formation ou d'insertion professionnelle. La question du mode de garde est prégnante, d'autant que dans 80 % des familles monoparentales, c'est une femme que l'on trouve comme parent³⁴. Si la Région n'a pas de compétence dans la gestion des crèches, elle peut en revanche en soutenir le bâti, notamment dans le cadre des contrats passés avec les communes et les EPCI.

Ces observations en termes d'orientation nous conduisent à trois points d'attention :

- La nécessité de **renforcer la formation et l'interconnaissance des acteurs éducatifs** dans un objectif de complémentarité (notamment sur une appropriation commune des enjeux de l'orientation).

³³ In *Génération désenchantées ? Jeunes et démocratie*, sous la direction de Laurent LARDEUX et Vincent TIBERJ, Injep, 2021

³⁴ Insee, 2016

- Le besoin impératif de « **faire baisser la pression** » pour les jeunes et leurs familles.
- La nécessité de poursuivre et de continuer à améliorer de manière continue le travail engagé par la Région sur **l'information en termes d'orientation et de découverte des métiers**, avec le Service Public Régional de l'Orientation, comme le propose le dispositif d'accompagnement des jeunes « la Boussole » qui recense les services et les acteurs mobilisables par les jeunes pour mieux les orienter.

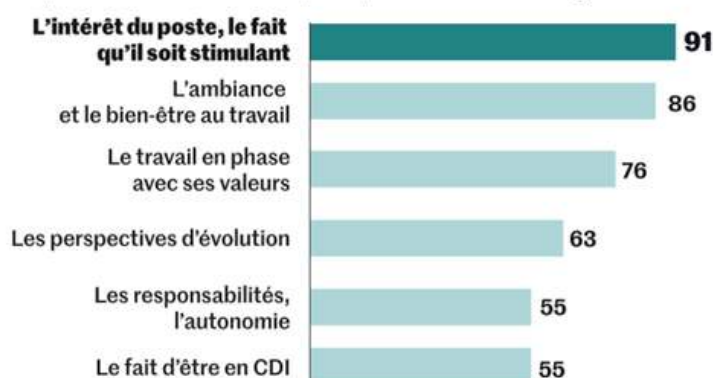
En termes d'emploi/insertion

D'avantage en quête de sens, les jeunes sont sensibles dans leur recherche d'emploi à l'intérêt du poste, l'ambiance au travail, et le bien-être, outre la rémunération. Ils recherchent un emploi en phase avec leurs valeurs et désirent travailler par passion. Ils portent une grande attention au respect de l'environnement, à la lutte contre les discriminations et les inégalités.

Les 18-24 ans en quête de sens

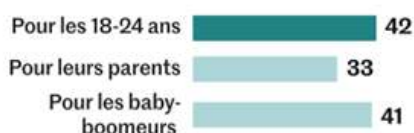


Principaux critères de choix d'un poste pour les étudiants des grandes écoles, en %



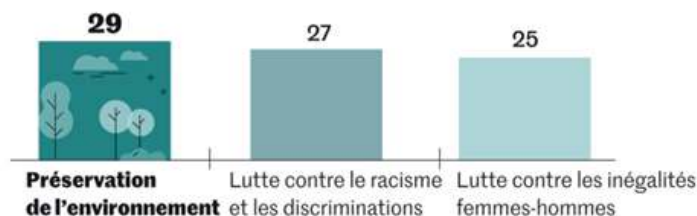
Le travail par passion

comme premier critère de choix à l'entrée sur le marché du travail, en %



Le respect de l'environnement plébiscité

Les priorités des jeunes en termes d'engagement des entreprises, en %



Sources : baromètre « Talents : ce qu'ils attendent de leur emploi », BCG, la Conférence des grandes écoles, Ipsos, 2021 ; Institut Montaigne ; « Les jeunes et l'entreprise », Fondation Jean Jaurès, 2021 ; Dares ; « Les jeunes et le 1^{er} emploi », Monster et Yougov, 2021 ; « Baromètre de la perception du chômage », Elabe, 2021 ; AT-Pro

Infographie : Benjamin Martinez, Philippe Da Silva

« C'est d'abord l'intérêt du travail qui motive les jeunes dans le choix d'un emploi : ce choix de « passion » vient très nettement avant des motivations mercantiles et la sécurité de l'emploi (5 %) ».

Olivier GALLAND et Marc LAZAR (*Une jeunesse plurielle*, enquête auprès des 18-24 ans, février 2022)

Dans leur « Rapport des jeunes au travail, une révolution silencieuse », Anne Rodier et Jules Thomas observent des comportements différents de leurs aînés :

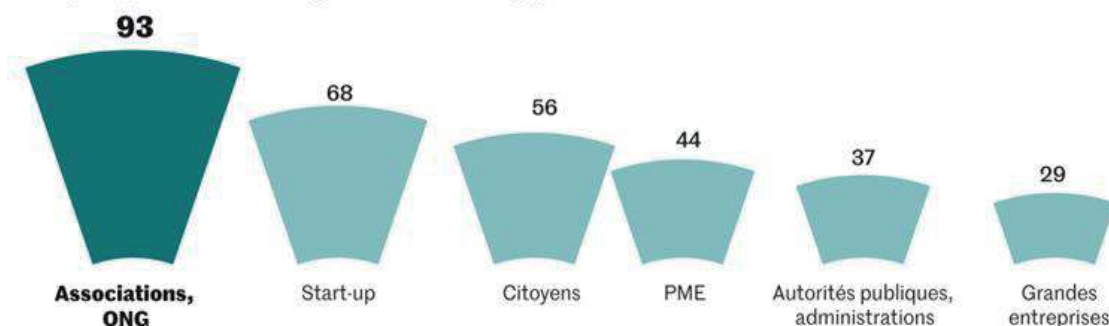
- Ils recherchent l'autonomie. Pour cela, ils sont de plus en plus nombreux à ne pas souhaiter d'heures fixes ; ils préfèrent le management par les objectifs, la flexibilité, le télétravail et ils ont davantage le sens du collectif.
- Ils sont focalisés sur l'instant présent et se projettent moins dans le futur. Ils sont prêts à prendre des risques.

Les jeunes sont prêts à prendre des risques



Une mauvaise opinion concernant l'engagement des grandes entreprises

Perception par les étudiants des grandes écoles de l'engagement social et environnemental des acteurs de la société, en %



Infographie : Benjamin Martinez, Philippe Da Silva

Toutes proportions gardées, les jeunes Français sont pourtant lourdement pénalisés : ils sont davantage au chômage que leurs voisins : 20 % des 15-24 ans contre 17 % en moyenne en Europe (6 % en Allemagne) ; le chômage concerne 47 % des jeunes non qualifiés ; ils ont un taux d'emploi plus faible que chez nos voisins : 33 % en 2021 contre 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. Cela reflète des différences de durée de scolarité, de cumul emploi/études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail qui sont durables et des dispositifs d'accompagnement inégaux. Malgré un taux d'emploi en France qui a fortement progressé en 2021, au plus haut niveau depuis 1988 (notamment grâce aux contrats en alternance), les jeunes restent encore trop souvent la variable d'ajustement de la situation de l'emploi.

Une piste serait de développer l'intrapreneuriat. Les jeunes aiment entreprendre mais privilégient l'équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle. A la jonction des deux, l'intrapreneuriat est un moyen pour les entreprises d'attirer et de fidéliser les jeunes générations. Les jeunes ont besoin de créer et de se sentir utiles. Cette démarche créative devrait passer par l'intrapreneuriat, plus proche du mode de vie de la jeune génération. C'est le développement, au sein d'une grande entreprise, d'un projet innovant et à fort potentiel de croissance. Tout est géré en interne par un salarié, qui bénéficie du soutien financier et humain de l'entreprise. Selon une étude publiée en 2017 par le cabinet Deloitte, 37 % des entreprises françaises y ont déjà eu recours.

La recherche des jeunes se porte plus sur des contrats courts ou de l'intérim qui leur apportent plus de liberté. Pour autant, Pôle Emploi ne constate pas de désengagement du travail chez les jeunes, même s'ils accordent une part prépondérante à l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle et à la qualité de vie au travail qui sont pour eux des données de plus en plus importantes à prendre en compte, aux côtés de la rémunération, rejoignant en cela les générations plus âgées. Cette place centrale donnée au travail par la majorité d'entre eux se heurte toutefois à « une entrée chaotique sur le marché du travail »³⁵.

Même constat dans les entreprises : **Hélène Turbe, Présidente ANDRH Maine-et-Loire, parle d'une valeur « travail » importante chez les jeunes avec trois éléments saillants : équilibre de vie professionnelle et personnelle, reconnaissance dans le travail et sens du travail.** Cela a un impact sur les techniques de recrutement et les employeurs sont obligés de fonctionner différemment pour attirer les jeunes. Les responsables des ressources humaines s'attachent de plus en plus aux compétences comportementales en complément des compétences techniques. Certains d'entre eux expriment le souhait que la Région favorise la rencontre entre les jeunes et les entreprises.

Une partie des jeunes le plus en difficulté, qui sont accompagnés par les missions locales, rencontrent de plus grands problèmes d'intégration professionnelle. Ces jeunes ont une méconnaissance des métiers et parfois des difficultés de relation à l'autre. Ce sont des jeunes qui ont souvent vécu l'échec et la qualité de leur accueil est un gage de réussite. Les entreprises doivent y être sensibilisées.

Pour entrer dans la vie active, l'accompagnement et le tutorat sont cruciaux. A cet égard, les entreprises peuvent s'appuyer sur les dispositifs régionaux tutorat et tutorat +. Le Contrat engagement jeunes pourrait permettre d'apporter des

³⁵ Audition Frédéric LERAIS

moyens supplémentaires pour renforcer l'accompagnement des jeunes les plus précaires. Il faudra en étudier les conditions de mise en œuvre.

3.5. Engagement et parcours citoyen

A la veille des élections présidentielles de 2022, les articles et études se sont multipliés pour pointer et analyser la forte abstention des jeunes. Le CESER s'est bien entendu appuyé sur le rapport du CESE de mai 2022, « Engagement et participation démocratique des jeunes », et a auditionné son co-rapporteur Kenza OCCANSEY.

A l'instar d'Arthur GOSSET, jeune ingénieur et réalisateur du documentaire « Ruptures » sur des jeunes s'écartant d'une carrière prometteuse pour se forger une vie en adéquation avec les enjeux environnementaux, le rapport du CESE confirme que l'abstention record et grandissante des jeunes aux élections n'est pas liée à un désintérêt, mais au sentiment de ne pas être représenté, de ne pas se reconnaître dans ce qui est proposé.

« Les jeunes sont très engagés dans les associations, on le sait (c'est avec les retraités la catégorie la plus engagée) ; un jeune sur deux a déjà signé une pétition en 2020 [...]. Il faut faire confiance aux jeunes, leur donner une juste place. Il y a un enjeu de permettre une meilleure représentation des jeunes par les jeunes. Si la chose publique s'intéresse aux jeunes, les jeunes s'intéresseront à la chose publique en retour ».

Audition Kenza OCCANSEY, conseiller CESE (FAGE), rapporteur sur l'engagement et la participation démocratique des jeunes

« Renforcer et créer des instances de participation des jeunes sur les territoires, écouter les jeunes, prendre en compte leurs propositions, cela contribuera à développer leurs capacités psycho-sociales et renouvellera la démocratie »

Audition Sophie BUFFARD, chargée de missions et conseils enfance, protection de l'enfance, jeunesse et famille à l'URIOPSS Pays de la Loire

De nouvelles formes d'engagement volontaire

Nous l'avons vu plus haut : **oui, les jeunes s'engagent et c'est un formidable levier de mobilisation et d'empathie.**

« Je veux être utile parce que moi, ça me sert, ça permet de grandir, de mûrir, d'aider les autres ».

Paul, 17 ans³⁶

Leur engagement prend de nouvelles formes. Jean-Marc TREUIL, de l'ANACEJ³⁷, en trace ainsi les contours :

- Ils donnent un sens fort à leurs engagements à travers la vie associative, moins à travers les cadres institutionnels.
- Les jeunes qui s'engagent le font pour les autres, pour s'intégrer dans une collectivité et représenter les autres. Ce n'est jamais une démarche individuelle égoïste.
- On a coutume de dire que les jeunes sont plus difficiles à capter sur la durée. Ce n'est pas toujours vrai. Il y a un intérêt réel à travailler avec eux sur la durée afin de construire de la confiance avec les élus et les institutions.
- L'engagement entraîne l'engagement, c'est une démarche vertueuse.

En 2018, le CRAJEP a fait une étude auprès de 800 jeunes. Parmi les éléments révélateurs, il ressort :

- Un sens de l'engagement lié aux valeurs personnelles (43 %), aux études ou au métier (43 %), à la volonté d'aider les autres (25,6 %).
- Un impact positif de l'engagement : pour 78 %, il développe « le sens des responsabilités ».
- Des besoins et manques explicites : le premier est lié au besoin de valorisation, d'autres sont plus mesurés sur ce besoin et considèrent que l'on s'engage par valeur et non pas pour être valorisé. On est valorisé par l'échange et les expériences que l'on peut avoir durant l'engagement.

« Les adolescents de 13 ou 14 ans se déclarent très majoritairement désireux de participer à la vie associative », indique l'INJEP dans sa dernière note consacrée aux souhaits de bénévolat associatif des jeunes, avec davantage de volonté d'engagement chez les filles, les descendants de personnes immigrées ou quand l'un des parents est déjà bénévole.

³⁶ Vidéo Pacte du pouvoir de vivre

³⁷ Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes

« Mes envies ? Elles sont très centrées sur les questions écologiques en ce moment. Les jeunes pensent à l'avenir, ils ont envie de construire cet avenir avec les personnes plus âgées. En général, je pense que les jeunes ont besoin de plus d'écoute, qu'on leur offre des possibilités de pouvoir créer ».

Romane, 15 ans ³⁸

Les jeunes s'engagent dans des formes de participation à la vie de la cité, inscrites dans des cadres collectifs et dispositifs multiples (bénévolat, service civique, Brevet d'aptitudes à la fonction d'animateur - BAFA, volontariat international, juniors associations...).

« Le bénévolat m'a permis de me re-sensibiliser aux personnes, d'avoir des contacts, surtout en cette période Covid, de rester dynamique, de toujours me booster dans ma recherche d'emploi ».

Alexandra 25, ans, bénévole engagée, Les Fourches, Laval

Pour toutes les associations, les espaces collectifs constituent des leviers de remobilisation, d'apprentissage partagé, d'acquisition de savoirs et de compétences (sociales, citoyennes, culturelles). L'État conforte ce point de vue. Il constate avec le Comité régional de la mobilité internationale (COREMOB) co-porté avec la Région, un mouvement vers de la mobilité plus courte et les chantiers de jeunes bénévoles, présentés comme très enrichissants, même si la mixité sociale y reste un objectif en soi.

La vie scolaire et étudiante, la découverte du syndicalisme sont également des lieux de développement de l'apprentissage de la vie citoyenne et de la démocratie.

Les Maisons des lycéens (MDL) et les Conseils de délégués à la vie lycéenne (CVL) n'ont pas la même fonction. Pour autant, Les Maisons des lycéens, totalement gérées par des lycéens et en mesure de lever des fonds, apparaissent plus à même de mener des projets que les CVL aux moyens limités et à la présidence assurée par les proviseurs³⁹.

La docteure en sociologie et chercheuse Mathilde RENAULT-TINACCI constate également dans les attendus des jeunes une notion d'urgence. Avoir un impact réel et rapide sur le monde est un impératif et elle évoque une « exigence d'horizontalité, d'impact ici et maintenant, d'autonomie, d'indépendance ». Parmi

³⁸ V idéo Pacte du pouvoir de vivre

³⁹ Audition Thomas CESBRON

les nouvelles formes de bénévolat, de militantisme et d'engagement volontaire, on note des engagements ponctuels, courts et concomitants.

« La génération Z née après 1997 est globalement engagée. Pour elle, il y a une forme d'urgence. Avoir un travail en accord avec ses convictions est souvent fondamental. La nouveauté, c'est de vouloir s'engager sur plusieurs causes différentes. Le plus important, c'est l'impact que cela va avoir, et le local prime ».

Audition Arthur GOSSET, auteur et réalisateur du film « Ruptures »

« Ce qui est nouveau c'est que leur engagement est plus ponctuel, et avec une forme d'individualisation (à ne pas confondre avec individualisme). Ils ont aujourd'hui le sentiment que personne ne pourra mieux les représenter qu'eux-mêmes, et que la classe politique ne fera pas changer les choses ».

Audition Kenza OCCANSEY, conseiller CESE (FAGE), rapporteur sur l'engagement et la participation démocratique des jeunes

Reconnaître l'engagement

Les jeunes, bien que conscients de la difficulté à modifier des programmes, sont demandeurs de l'intégration dans les programmes d'apprentissages, quels qu'ils soient, de formations liées aux enjeux environnementaux et sociaux.

Pour autant qu'est-ce véritablement que l'engagement ? Certains dispositifs entretiennent le flou.

« On observe un glissement sur des formes considérées comme un engagement mais qui sont obligatoires ou prévues pour le devenir. Par exemple, le « Contrat engagement jeunes » : on peut se demander si le jeune a le choix de s'y engager ou non ; le SNU est « volontaire » mais a vocation à devenir obligatoire, tout en étant qualifié comme engagement ».

Audition Roselyne FORTUN, déléguée Régional de l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances)

Faut-il lier la notion d'engagement à celle de participation démocratique ? De participation active et constructive à la vie sociale ?

« Nous sommes pris dans des discours paradoxaux, on parle souvent d'une baisse des engagements des jeunes (qui reste réellement à démontrer) mais on connaît de fortes mobilisations militantes là où on ne les attend pas forcément »

Audition Régis BALRY, président du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)

La sociologue Maud SIMONET évoquait qu'à la question « êtes-vous engagée », les femmes américaines répondaient « oui, j'accompagne une sortie scolaire » et les femmes françaises « non, j'ai juste accompagné une sortie scolaire », pointant ainsi la différence de représentation de l'engagement⁴⁰.

Il apparaît urgent aujourd'hui de définir, reconnaître et valoriser l'engagement, notamment des jeunes. L'État a récemment établi une feuille de route intégrant nombre de propositions, dont l'appui à la formation au BAFA, qui est souvent une première entrée vers l'engagement. Ceci afin que « *l'animation occasionnelle soit repositionnée dans la politique d'engagement des politiques jeunesse et en renouveler l'attractivité* »⁴¹.

« Je suis assez optimiste quand je vois ce qui se passe dans cette jeune génération, même si elle est pleine de paradoxes. [...] Cela les pousse à agir au quotidien ».

Audition Arthur GOSSET, auteur et réalisateur du film Ruptures

Le secteur sportif note après la période Covid un faible retour des grands adolescents et adolescentes dans les clubs et réfléchit à la nécessaire adaptation des pratiques.

« Nous ne sommes pas pessimistes. Ce ne sont pas les jeunes qui vont changer, c'est à nous de nous adapter pour les intégrer. On ne baisse pas les bras ».

Audition Jean-Pierre GALLOT, Comité Régional UFOLEP

Le e.pass sport mis en place à la rentrée 2021 par l'État est reconnu comme favorisant leur présence dans l'activité. S'il a été très utilisé cette année, il est trop récent pour savoir si les jeunes seraient venus sans. A l'utilisation, il est considéré comme perfectible tant en termes de tranches d'âges (arrêt à 19 ans) que d'élargissement des activités proposées et d'accompagnement ; tout comme les Pass régionaux dont les jeunes interrogent l'accès à l'information. S'ils plébiscitent

⁴⁰ Audition Kenza OCCANSEY

⁴¹ Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs, février 2022

l'engagement des professeurs principaux à les faire vivre, ils évoquent toute la disparité que cela implique entre élèves et établissements.

3.6. Des points d'attention

Santé mentale et accompagnement

L'ensemble des acteurs rencontrés s'accorde sur l'importante **dégradation de la santé mentale des jeunes, très impactée par la crise de 2020-21**. C'est une préoccupation majeure en Pays de la Loire comme au niveau national bien qu'il existe peu de données régionales sur la souffrance psychique.

Dans la consultation 2022 du syndicat La Voix lycéenne, 60 % des lycéens répondants disent ne pas se sentir bien au lycée.

Ce qui devrait être une période de socialisation intense s'est transformé en isolement, et les conséquences s'en font sentir. L'accès aux psychiatres et psychothérapeutes, les temps d'échange avec les infirmières scolaires restent insuffisants malgré les timides évolutions proposées.⁴²

« Les quelques séances remboursées en psychologie ne correspondent ni aux tarifs pratiqués ni au nombre de séances nécessaires. »

Clémentine, 19 ans, étudiante

Menée par l'Observatoire régional de la santé, l'enquête « Santé mentale des adolescents » (janvier 2022) fait suite à des alertes fin 2020 sur la situation des lycéens et à une interpellation de la Région. Elle dresse tout d'abord un état des lieux des connaissances avant la crise sanitaire sur la santé mentale. En 2017 :

- 16,6 % des adolescents de 17 ans ont un syndrome dépressif, le taux est plus élevé chez les filles (également tentatives de suicide),
- 11-18 ans : le motif psychiatrique est le principal motif de prise en charge,
- L'offre de soins spécialisés en Pays de la Loire est inférieure à la moyenne nationale.

Puis se penche sur l'impact de la crise sanitaire et constate :

- Un risque de syndrome dépressif pendant le 1er confinement en fonction de l'âge : significativement majoré chez les 15-24 ans par rapport à toutes les autres classes d'âge,

⁴² Audition Thomas CESBRON

- Des passages aux urgences en augmentation au second confinement (significatif fin 2020), et plus particulièrement chez les filles,
- Une augmentation de 20 % des demandes de consultations et des appels en Maisons de adolescents pour « troubles de vulnérabilité » (anxiété et angoisse). Une hausse plus marquée chez les filles en raison d'une plus grande facilité à exprimer leur mal-être que les garçons.

Parmi les constats des professionnels ligériens : « *solitude et mal-être souvent exprimés, augmentation des passages à l'acte, désinvestissement scolaire ; tendance plus forte au rejet du monde extérieur ; difficulté à se projeter dans l'avenir ; méfiance du monde adulte et des institutions* ».

La Protection Judiciaire de la Jeunesse note qu'un tiers des jeunes suivis cumule des carences, des troubles de comportement, de personnalités allant jusqu'à des troubles psychiques et un accès au soin difficile.

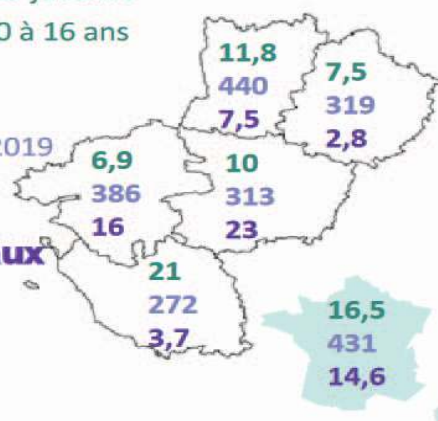
Selon l'ORS, les ¾ des troubles psychologiques débutent avant 25 ans. Les adolescents ont été moins touchés par le Covid, mais davantage par les restrictions prises, alors qu'ils n'en étaient pas les premiers bénéficiaires puisque moins à risque. **Il est donc urgent d'agir**, d'autant que l'on constate spécifiquement en Pays de la Loire un manque criant de moyens psychiatriques préexistant à la période pandémique.

Une offre de soins spécialisée inférieure à la moyenne nationale et de fortes disparités départementales

10,5 lits d'hospitalisation en psychiatrie infanto-juvénile en établissements publics en 2019, pour 100 000 hab. de 0 à 16 ans

345 actes, soins et interventions en secteur ambulatoire (CMP, CATTP, autres) en 2019 pour 100 000 hab. de 0 à 16 ans

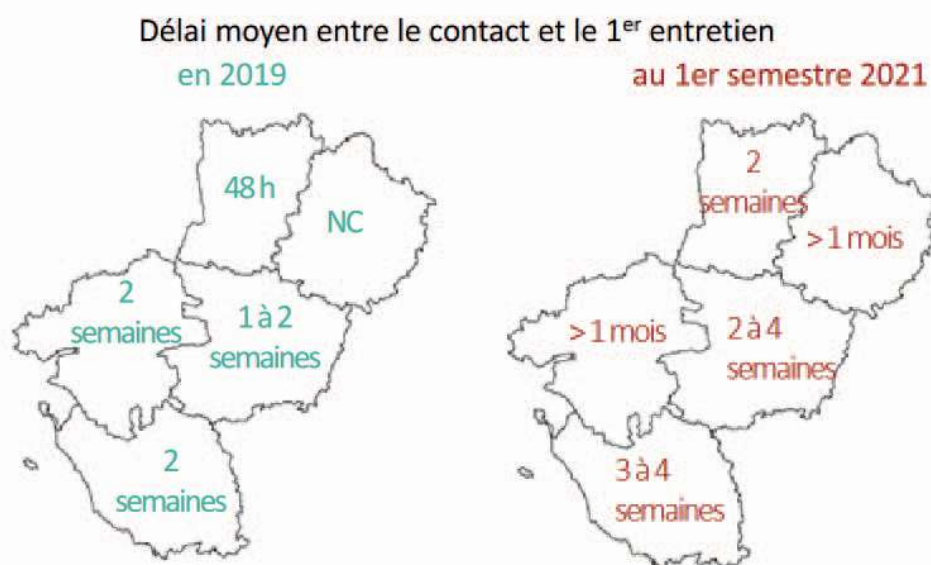
12 pédopsychiatres ou psychiatres libéraux exerçant régulièrement* auprès d'adolescents en 2019 pour 100 000 hab. de 10 à 19 ans (*avec au moins 10% de patientèle âgée 10 à 19 ans)



Sources : SAE 2019, SNDS/AMOS

Les listes d'attente s'allongent avec un recours accentué aux urgences pédiatriques dans la situation de crise pandémique. Dans ce contexte, il est très difficile de mettre en place une prévention pourtant essentielle.

Forte augmentation des demandes d'entretiens en maison des adolescents au 1er semestre 2021 entraînant un allongement du délai d'attente dans tous les départements



Source : maisons des adolescents des Pays de la Loire

Malgré leur intérêt, le programme de formation auprès des acteurs de l'insertion sociale (travailleurs sociaux, animation) en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) lancé en 2019 ou la mesure de niveau national récente de remboursement de quelques séances de psychothérapie (peu intégrée encore chez les praticiens) ne sauraient répondre complètement aux besoins.

Si renforcer l'offre de soins est urgent, ce sont aussi le renforcement des liens et la collaboration entre acteurs (éducation, santé, animation, insertion...) dans l'interconnaissance qui sont attendus pour mener ensemble des actions de prévention et de repérage précoce des signaux faibles du mal-être adolescent.

Il serait néanmoins inexact de ne voir que la face sombre de la situation des jeunes. **Si 15 à 20% de jeunes sollicitent les structures, une majorité de jeunes s'adapte, crée, invente de nouveaux modèles.** Les professionnels ont ainsi constaté pendant la crise sanitaire « *une réelle adaptation et créativité, des liens familiaux accrus durant la période du confinement. La capacité du système familial à inventer de nouveaux modèles est un signe positif* »⁴³.

⁴³ Auditions Dr Jean-François BUYCK et François ESCUDEIRO

« Ça a apporté de petites choses positives à la maison car j'ai pu développer des moments de partage avec ma famille et développer ma créativité ». Maëlie, 19 ans

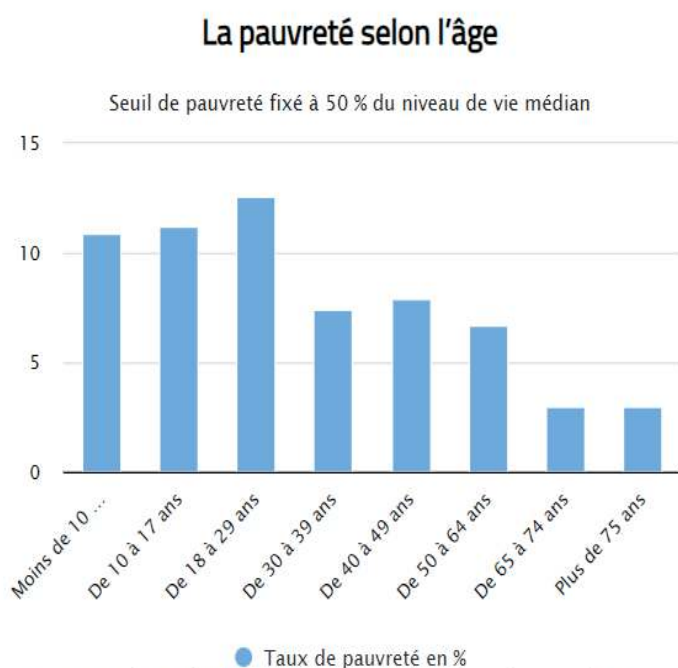
« Ça m'a beaucoup aidé et on s'est rapproché dans ma famille ». Diakoumba, 16 ans

Source : vidéos Pacte du pouvoir de vivre

Augmentation de la vulnérabilité économique et sociale des jeunes

Un peu plus de la moitié des personnes pauvres a moins de 30 ans (Odenore, janvier 2021⁴⁴). A noter que dans cette assertion comme dans le graphique, les chiffres de l'ODENORE se fondent sur un seuil de pauvreté calculé à 50 % du niveau de vie médian quand la norme généralement retenue par les associations de solidarité est 60 %.

En la matière, les jeunes sont souvent hors champ des politiques publiques. Le



Lecture : parmi la population pauvre, 16,5 % sont des enfants de moins de 10 ans. 10,9 % des enfants de moins de dix ans sont pauvres.
Source : calculs de l'Observatoire des inégalités, d'après l'Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

Le système français ne verse pas aux 18-25 ans de minima sociaux. Deux exceptions toutefois : les femmes enceintes ou avec au moins un enfant à charge, les jeunes ayant exercé une activité à temps plein durant au moins deux ans au cours des trois dernières années.

Au-delà, les jeunes sont renvoyés à la solidarité familiale rendue de plus

en plus difficile par des situations économiques défavorables, la désindexation de certaines prestations familiales et leur arrêt pour tous les jeunes au plus tard à leur 20^e année (3^e année en cas d'enfant unique).

⁴⁴ <https://www.inegalites.fr/La-pauvrete-selon-l-age>

Si la pandémie a accentué l'attachement à la relation familiale telle que plébiscitée par les jeunes dans le rapport porté par Olivier Galland et Marc Lazar en 2022, elle a également renforcé le phénomène de précarisation des jeunes et de dépendance économique au foyer parental. En termes d'insertion professionnelle des jeunes, dès mars 2020, l'Insee⁴⁵ remarquait une hausse inédite d'inscription à Pôle emploi (+35 %) et l'allongement de la durée d'inscription (37 jours). L'institut notait également que l'impact de la crise était plus durable et plus fort pour les peu et les très peu diplômés.

Genre : entre questionnements et inégalités

Entre l'adolescence et l'âge adulte, les jeunes se situent dans un entre-deux : entre maturité et manque d'expérience, entre émancipation intellectuelle et appartenance au système scolaire, entre indépendance affichée et influence des parents.

Depuis quelques années, des jeunes de plus en plus nombreux ne se reconnaissent pas dans les deux genres. Selon le sondage OpinionWay #MOIJEUNE, 13 % des 18-30 ans interrogés ne s'identifient pas comme hommes ou femmes. La Maison des Adolescents auditionnée parle d'un nouvel enjeu et constate une évolution considérable des demandes. Elle précise qu'en Loire-Atlantique tout comme dans le Maine-et-Loire, des médecins se sont formés sur le transgenre pour mieux comprendre et mieux accompagner. Des groupes de parole de parents se sont également mis en place en Pays de la Loire. **La remise en question du genre chez les jeunes est un sujet à prendre en compte par la Région.**

Comme le précise le rapport du Haut Conseil à l'Égalité des Chances⁴⁶, grâce à une sensibilisation accrue ces dernières années, les jeunes ont une conscience plus aiguë des inégalités de genre et de leur caractère systémique. À travers l'usage renforcé des réseaux sociaux, les jeunes, et notamment les jeunes femmes, se montrent très engagées dans la défense des droits et la promotion de l'égalité de genre. Néanmoins, en dépit de cette sensibilité croissante aux inégalités, stéréotypes et discriminations, les jeunes continuent pour partie à les reproduire ou les subir.

Il existe toujours un réel besoin en matière d'éducation concernant le cyber harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans un contexte de hausse des violences recensées au plan national. Pour avoir un effet sur les jeunes de 18 à 24

⁴⁵ *Pauvreté et inégalité en Pays de la Loire : où en est-on ?* Présentation Insee novembre 2021

⁴⁶ *Égalité, stéréotypes, discriminations entre les femmes et les hommes : perceptions et vécus chez les jeunes générations en 2022*

ans, les actions d'éducation se doivent de dépasser cette tranche d'âge, et toucher en particulier les lycéens et les lycéennes, mais également les élèves en collège.

« Les jeunes filles sont les grandes oubliées, il faut prendre en compte leur place dans les politiques publiques, car on les observe souvent moins. La place dans l'espace public est à penser plus que jamais par rapport aux jeunes filles. La question cruciale de l'autonomie est restreinte quand on ne peut pas sortir de chez soi en toute sécurité. Les « marches exploratoires », en groupe, permettent de mieux comprendre ce qu'elles vivent. »

Audition Emilie SARRAZIN, directrice de Reso'villes

« Pour les femmes, il faut se battre. Quand j'ai demandé un bac pro mécanique auto, mon principal m'a dit : "non, ta place est dans une classe de filles". »

Eleanore, 17 ans, Quartier Hennebont, Kerihouais⁴⁷

Dans l'engagement associatif, la féminisation en augmentation chez les 18-30 ans reste relative avec une surreprésentation masculine dans l'adhésion sportive. Ici aussi on assiste à une division sociale dans l'engagement avec les femmes plutôt dans le secteur du soin et les hommes dans des secteurs de « la détente » : sport, loisirs, culture. La diversification de l'accès à l'emploi reste aussi dans l'orientation cloisonnée à des typologies de métiers, malgré une appropriation du sujet par les employeurs.

Le passage à l'âge adulte s'effectue également de manière différenciée : avant 24 ans, seulement 40 % des jeunes ont quitté le domicile familial et les filles décohabitent plus tôt. Pour celles et ceux qui ont quitté le domicile familial toutes catégories confondues, ce sont les femmes, les immigrés d'Afrique et les moins diplômés qui ont vu leur situation financière se dégrader comparativement aux étudiants.

Les femmes composent 67 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Un étudiant sur deux estime ne pas avoir mangé à sa faim de façon répétée depuis le début de l'année universitaire. On apprend aussi que la précarité alimentaire touche principalement les étudiants internationaux (67 %) et des jeunes en fin de cursus

⁴⁷ Portraits de jeunes Pays de la Loire/Bretagne, Résovilles

qui ne vivent plus chez leurs parents (92 %). 52 % des répondants ne peuvent pas compter sur leur entourage pour une aide matérielle ou financière⁴⁸.

Zones rurales / zones urbaines

Les Pays de la Loire sont une région assez jeune en comparaison nationale, avec une concentration dans les villes. 650 000 jeunes Ligériens ont 15 à 29 ans aujourd'hui ; ils seront 730 000 en 2030 d'après les projections, avec toujours une polarisation sur les villes : **le logement, le transport sont donc des enjeux structurels très prégnants dans la région**⁴⁹.

L'étude nationale menée par la DREES et l'Insee intitulée « Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? » démontre que si les situations sont différentes, la perception que les jeunes en ont l'est aussi en fonction de leur lieu de vie. Ainsi, le sentiment de privation quotidienne est moins présent alors qu'ils sont plus d'un sur cinq à déclarer ne pas avoir de dépenses pour leurs loisirs. Ils quittent plus souvent les zones rurales pour le milieu urbain : 26 % de ceux dont les parents vivent en zone rurale habitent dans une zone urbaine, contre 2 % dans la situation inverse. **En zone rurale, moins de la moitié des 18-24 ans sont en cours d'études.** Ils visent des études plus courtes, en majorité au niveau bac+3, – quand les urbains souhaitent plus souvent atteindre un bac+5 – et sont plus attirés par des études en apprentissage. À l'issue de leurs études, les jeunes accèdent aussi souvent à l'emploi dans les deux types de territoire, mais les zones rurales sont marquées par des inégalités de genre que l'on n'observe pas en milieu urbain (accès à l'emploi et l'autonomie moins importante, sentiment de privation plus important).

Les ressources des jeunes ruraux (revenus du travail, aides sociales, aides des parents) sont proches de celles des jeunes urbains. Ils perçoivent moins souvent des prestations sociales, mais de montants plus élevés. Ils bénéficient de moins d'aides financières des parents, mais plus souvent d'aides en nature.

En raison de leurs différences d'environnement culturel, social ou économique, les enfants et les jeunes ne sont pas sur un pied d'égalité face à l'apprentissage. C'est encore plus criant sur les territoires qui pâtissent du retrait de l'action publique ou de problématiques de transport et d'isolement géographique.

⁴⁸ Association, Co'p1-Solidarités étudiantes, <https://www.publicsenat.fr/article/societe/pauvrete-un-etudiant-sur-deux-ne-mange-pas-a-sa-faim-depuis-le-debut-de-la-crise>

⁴⁹ Audition Christophe MOREAU

« Jusqu'à récemment, j'habitais en milieu périurbain, je ne pouvais pas me déplacer pour mes loisirs. Les horaires des transports collectifs ne sont pas adaptés aux jeunes. »

Néo, 24 ans, étudiant, salarié précaire

Les travailleurs directement au contact des citoyens dans leur métier et dont on a parlé pendant la pandémie, étaient souvent des jeunes, et particulièrement en milieu rural où les choix d'emploi sont plus limités qu'en ville. Les jeunes des territoires ruraux ou QPV sont confrontés à des fragilités qui peuvent être les mêmes et directement influencées par leur quotidien : difficultés de mobilité, de trouver un emploi proche de chez soi, d'accès aux services et aux droits... En outre, avec un chômage bien plus important dans ces zones d'habitation, ces difficultés se doublent d'inégalités de traitement discriminantes telles que celles liées à l'origine géographique, l'appartenance supposée à une ethnie ou une religion⁵⁰. S'y est ajoutée pendant la crise de 2020-2021, dans ces lieux où « tout le monde se connaît », une difficulté accrue pour les jeunes à trouver des espaces de ressourcement, pouvant être suspectés, du fait d'être jeunes, de faire peser un risque accentué sur leurs aînés.

La métropole attire ainsi beaucoup les jeunes des milieux ruraux, de même que les jeunes en situation de handicap parce que plus accessible à un système de transport adéquat⁵¹. Pour d'autres, le « réseau » et la famille deviennent ici un fondement amenant à continuer à faire sa vie ici, dans un mécanisme de « retournement du stigmaté » : attachement des jeunes à leur lieu de vie et refus de la position victimaire. Là aussi, le CESER considère nécessaire d'entendre cette parole des jeunes pour mieux répondre à leurs attendus. **Prendre en compte leur sentiment d'appartenance nécessite de casser les préjugés dans lesquels les jeunes ne se reconnaissent pas.**

« On nous appelle « QPV », quartier prioritaire de la Ville. J'en ai marre. Je n'ai pas envie d'être étiquetée « QPV », j'ai envie d'être Zoé ».

Zoé, 18 ans, Quartier Saint-Brieuc, La Croix Saint Lambert⁵²

⁵⁰ Audition Diba MEDJAHED + <https://www.cncdh.fr/fr>

⁵¹ Audition Spécificités

⁵² Portraits de jeunes Pays de la Loire/Bretagne, Résovilles

Autres jeunes en situation spécifique

Les jeunes en situation de handicap

La loi handicap du 11 février 2005 a changé le paradigme en passant d'une approche d'aide sociale et d'assistance à une logique de droit en promouvant l'accessibilité universelle et le droit à compensation. C'est sur cette base que les concepts de société inclusive et d'inclusion prônés aujourd'hui ont pu se développer car quand il y a handicap, il y a une rupture d'égalité et un risque de perte de chance. L'accès aux dispositifs de droit commun ne peut se faire sans la compensation individualisée et intégrale pour les personnes en situation de handicap, qui est un point faible aujourd'hui des politiques d'autonomie.

« Le virage inclusif est fort aujourd'hui, les acteurs s'en réjouissent et il faut prendre en compte la spécificité des handicaps. Dans la communication de la Région, dans la diffusion, et dans ses champs de compétence spécifiques : formation des accompagnants ».

Audition Philippe NIVAULT, responsable régional de l'offre de services APF France handicap

Pour les jeunes, il y a une vraie démarche à engager afin qu'ils accèdent à leurs droits. Ce que l'on sait de longue date c'est que tous handicaps confondus, la prévalence reste la même depuis 30 ans.

Les jeunes en situation de handicap ont les mêmes aspirations et les mêmes inquiétudes que tous les jeunes. Ils se heurtent à un certain nombre d'obstacles liés à la fois à leur jeunesse, mais surtout à leur situation de handicap. Le taux de chômage des jeunes en situation de handicap est deux fois plus important que chez les jeunes valides du fait notamment de leur manque d'études et de diplômes. La question de l'accompagnement à la scolarité et de son uniformisation reste entière : les témoignages font part d'arrêt de scolarités du fait du non-remplacement des AESH et donc de jeunes qui ne peuvent plus suivre leurs cours. Les CFA sont dotés de référents handicap alors que les lycées n'en sont pas dotés.

Des centaines de jeunes ont une orientation MDPH vers des dispositifs médico-sociaux inclusifs et n'ont pas de réponses ; la situation est particulièrement critique en Loire-Atlantique et ce malgré les multiples alertes inter-associatives au plus haut niveau et la reconnaissance du besoin par le Gouvernement. Le manque de moyens pour créer et développer des dispositifs médico-sociaux et de l'Éducation nationale inclusifs est criant.

Les jeunes en situation de handicap sont peu pris en compte dans les déclinaisons des politiques publiques : ils sont en capacité de passer leur permis de conduire par exemple mais dans des conditions adaptées ; l'accès aux loisirs, au sport qui est un vecteur fort d'inclusion et aux sorties doit aussi être repensé.

Les aidants et les familles ont également besoin d'être reconnus et de bénéficier d'un droit au répit peu présent. Il y a beaucoup de choses à inventer tels que les accueils de jours solidaires, en expérimentation.

Les jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

En Pays de la Loire, 3 000 jeunes sortent chaque année du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance sans le filet des solidarités familiales, renvoyés vers le Contrat jeunes majeurs ou le nouveau dispositif CEJ dès leurs 18 ans. Les jeunes de l'ASE sont plus que les autres sous le couperet de la majorité qui signifie le plus souvent l'arrêt brutal de l'accueil et de l'accompagnement éducatif.

Dans son étude menée en Pays de la Loire d'octobre 2021, « Sécuriser les parcours des jeunes en protection de l'enfance », l'URIOPSS constate que **l'âge de la majorité est un vecteur d'inégalité pour les jeunes issus de l'ASE** tant elle se couple pour eux à une injonction à l'autonomie plus rapide, par anticipation de l'âge de la sortie de l'aide sociale par les professionnels accompagnateurs. Elle explique (en dehors des troubles de l'apprentissage) le haut taux de scolarisation vers l'enseignement professionnel court (BEP/CAP) mais aussi le taux important de sortie de scolarisation sans diplôme et de rareté du baccalauréat ou de l'accès à l'enseignement supérieur. Nombre d'entre eux ont des problèmes pour lire (20 %), pour écrire (27 %) ou pour calculer (31 %).

« Force est de constater que le système de protection de l'enfance ne parvient pas, ou peu à favoriser une trajectoire scolaire des enfants confiés qui soit équivalente à celle des autres enfants et qui permette de compenser les difficultés qui existaient avant la prise en charge ».

Extrait rapport URIOPSS

Il n'est pas rare que cette sortie sèche du système de protection de l'enfance les conduise « à la rue » comme le confirme également la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La part des anciens placés parmi les utilisateurs de services d'hébergement temporaire et de restauration gratuite atteint 23 % contre 2 à 3 % pour le reste de la population. Au cours de leur prise en charge, 40 % des jeunes de 17 ans⁵³ ont connu au moins trois lieux de placements différents. Cette

⁵³ Étude ELAP

instabilité décrite comme « maltraitance institutionnelle » a un impact sur leur développement affectif et social et sur la constitution de repères fiables et sécurisants (comme de conserver des liens et un environnement dans la durée). Une meilleure préparation des changements pourrait diminuer les conduites à risque à l'âge adulte.

Les jeunes suivis subissent une injonction paradoxale : ils doivent être autonomes plus vite alors qu'ils ont un environnement moins favorable. L'accompagnement des jeunes majeurs est parfois complexe, avec des disparités d'un territoire à l'autre, ce qui crée des ruptures de parcours. « *De nombreux dispositifs existent, encore faut-il les mailler entre eux* »⁵⁴.

En ce sens, une feuille de route 2022-23 a été signée par le ministère de la justice et celui de l'emploi avec un objectif d'insertion pour lutter contre la récidive et encourager le développement de conventions entre les PJJ et les Régions en lien avec la formation professionnelle notamment. Amener les jeunes à acquérir suffisamment d'aptitudes psycho-sociales pour accéder aux dispositifs de droit commun est un enjeu partagé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, autre service de l'action sociale, qui s'appuie sur des partenariats très actifs avec les acteurs associatifs. Elle fait le même constat, celui d'une politique globale défaillante d'accès aux soins, aux droits, à la formation, au logement qui produit pour ces jeunes, mais également pour d'autres, un non-recours aux droits et aux soins à regarder de très près.

« Certains jeunes ne souhaitent plus accéder à leurs droits par un refus des structures que nous sommes car ils pensent que nous n'apportons pas de réponse à leurs questionnements, et vivent cela comme un rejet. »

Audition Diba MEDJAHED, directeur de l'ATDEC de Nantes Métropole

Les jeunes exilés

Un mineur non accompagné (MNA) est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivé sur le territoire français sans être accompagné par l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale ou représentant légal. En 2020, le Défenseur des droits note avoir plus de 10 % des saisines en matière de droits de l'enfant concernant des mineurs étrangers, dont la majeure partie était non accompagné.

⁵⁴ Audition Fabrice DROUELLE, Protection Judiciaire de la Jeunesse

Tout jeune se disant mineur et isolé doit être considéré « comme un enfant à protéger, relevant de ce fait des dispositions légales de la protection de l'enfance » et non comme « un étranger, relevant de la compétence de l'État ».

Claire HÉDON, Défenseuse des droits

Les Départements sont plus directement concernés puisque, mineurs, ces jeunes rentrent dans le champ de compétences de l'ASE. Comme le rappelle le rapport de la Défenseuse des droits (*Les mineurs non accompagnés au regard du droit*, février 2022), « *les mineurs non accompagnés doivent en toute circonstance et quel que soit leur statut être assurés du respect de leur droit fondamental à l'identité, à l'éducation, à la santé et aux loisirs* ». Pour autant, l'inscription dans des activités extra-scolaires ou sportives, des séjours de vacances, sorties culturelles, qui sont autant d'espaces de développement des aptitudes psychosociales, restent relativement peu activés.

La scolarisation et/ou l'entrée en formation est également un sujet d'attention : le rôle des Centres d'information et d'orientation (CIO) et de leurs moyens d'actions est soulevé pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV⁵⁵) afin que les tests de niveau scolaire soient programmés, et les jeunes gens affectés dans un cursus de formation scolaire ou professionnelle le plus rapidement possible.

Dans la continuité du rapport de l'URIOPSS sur les enfants de l'ASE, le CESER s'interroge sur la continuité des droits de ces jeunes lors du passage à la majorité. L'atteinte de cette majorité se heurte à la nécessité d'obtention d'un titre de séjour et du risque avéré de recevoir une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), indépendamment de l'intégration effective du jeune. De nombreux témoignages font part de **réelles ruptures et incohérences pour leur garantir l'accès à l'autonomie**. Des associations d'employeurs se développent face à l'impact du statut administratif complexe qui ne leur permet pas de proposer des emplois à des jeunes qu'ils ont pu former, en apprentissage notamment.

⁵⁵ Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

4. Pistes d'actions pour répondre aux enjeux des jeunes

Nos principales pistes d'actions pour la Région en termes de réponse aux enjeux des jeunes s'articulent autour de 6 grandes priorités.

4.1. PRIORITE 1. Changer de regard sur les jeunes, leur faire confiance #Identification

Le CESER souhaite sensibiliser la Région sur l'importance de changer de regard sur les jeunes dans leur pluralité et leur diversité avant de mettre en place une politique publique Jeunes en Pays de la Loire. Différents modèles existent en Europe qui permettent au CESER d'identifier une source d'inspiration pour faire évoluer le rapport aux jeunes tel qu'il existe actuellement dans la société française. En posant un regard bienveillant, optimiste et confiant sur les jeunes, la Région des Pays de Loire enverra un message d'espoir. Rappelons qu'il n'y a pas d'espoir sans optimisme.

Piste d'action :

Mieux connaître les jeunes Ligériens et leurs attentes

Pour le CESER, changer de regard sur les jeunes est un pré-requis important à l'évolution de la politique publique.

Cela nécessite d' :

- Analyser la cartographie réalisée à l'échelle des EPCI des profils des jeunes Ligériens et de l'offre de structure d'accompagnement à leur disposition
- Aller à la rencontre des jeunes sur le terrain pour comprendre leurs attentes en lien avec les acteurs de proximité : missionner des jeunes pour organiser des temps de rencontre en lien avec leurs attentes sous des formats non institutionnels
- Lancer un questionnaire-diagnostic jeunes en Pays de la Loire pour donner la parole aux jeunes afin de connaître leurs profils et leurs attentes
- Identifier les jeunes invisibles ou NEET, sur le territoire en s'inspirant du travail de cartographie statistique réalisé par une docteure en sciences de l'éducation pour la Région Centre Val de Loire
- Prendre en compte la diversité des besoins des jeunes pour adapter les dispositifs et la communication associée

- Considérer l'âge de « la jeunesse » depuis la sortie de l'enfance jusqu'à 30 ans pour la mise en place d'un plan d'action jeunesse régional
- Faire évoluer l'image et les messages envers les jeunes de zones rurales ou QPV dans les communications régionales. Les jeunes aspirent en effet à être perçus pour ce qu'ils sont et non pour leur lieu de vie, souvent stigmatisé.
 - Promouvoir plus de diversité dans la communication de la Région
 - Organiser un atelier de jeunes qui réagissent pour recueillir leur feed-back sur la communication de la Région sur les sujets qui les concernent

4.2. PRIORITE 2. Donner aux jeunes Ligériens un réel pouvoir d'agir #Implication

Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes

- Mettre en place une stratégie de développement des aptitudes psychosociales comme inciter les lycées au développement de ces aptitudes dans le cadre du programme d'action éducative et en mobilisant des acteurs dans les lycées et les collèges.
- Soutenir les premiers départs en autonomie des jeunes hors formation (exemple des dispositifs sac ados et destiN'Action), par exemple en élargissant l'utilisation du dispositif Envoléo destiné aux étudiants.

Reconnaître et valoriser l'exercice de l'engagement volontaire des jeunes Ligériens

- Encourager tous les organismes de formation à prendre en compte les acquis de l'expérience dans l'engagement et leur transposition dans la formation et leur parcours professionnel
- Soutenir les organisations qui favorisent l'engagement des jeunes ou forment les jeunes à l'engagement (par exemple, organisations de jeunes). Leur apporter une aide financière ciblée dans le cadre des contrats de territoire dans une logique de financement pluri-annuel
- Communiquer sur les différentes formes possibles d'engagement volontaire en priorité auprès des jeunes lycéens et promouvoir ces parcours (ex : concevoir une semaine de la citoyenneté)
 - Travailler avec les EPCI pour valoriser les initiatives locales

- Généraliser les dispositifs de reconnaissance et de valorisation des compétences informelles en envisageant par exemple un partenariat avec l'Institut de l'engagement⁵⁶
- Faciliter la lisibilité des différentes formes d'engagement existant en Pays de la Loire pour les jeunes, par exemple en créant un espace pré-installé sur les ordinateurs remis aux élèves de seconde

La Région ambassadrice. La Région est porte-parole. Par son poids politique, économique et social et dans le cadre des relations qu'elle entretient avec l'État et les autres acteurs, elle peut soutenir et faire des propositions hors de son champ de compétences pour améliorer les situations des jeunes sur son territoire.

Favoriser le développement des aptitudes psychosociales

Promouvoir un modèle d'éducation à la relation avec l'ensemble de la communauté éducative.

Améliorer la santé mentale en apprenant des conduites aidant à lutter contre le mal-être, le stress, la souffrance psychique et permettant de réduire les conduites à risques.

Promouvoir une école de la relation en accentuant le rôle inclusif et social de l'École pendant toute la scolarisation sur le modèle des cités éducatives.

Renforcer les moyens d'apprentissage continu par la pratique de l'éducation civique, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias et à l'information.

Amener les jeunes à acquérir suffisamment de compétences psycho sociales pour accéder aux dispositifs de droit commun.

Définir, reconnaître et valoriser un exercice de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes correspondant à leurs attentes

Favoriser la réalisation de classes de découvertes qui permettent l'épanouissement et le « vivre ensemble » en développant une aide financière pour le transport (car et/ou train).

Flécher une action en direction des lycéens (notamment les élèves de seconde) en soutenant l'organisation de séjours d'intégration, qui favorisent le lien social en début d'année scolaire au sein des centres de vacances des Pays de la Loire.

⁵⁶ <https://www.engagement.fr/>

4.3. PRIORITE 3. Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie # Facilitation

Faciliter l'hébergement, la mobilité et l'accès au numérique des jeunes Ligériens

- Soutenir l'accès au logement des jeunes par des aides spécifiques accordées sur dossier ou en créant des partenariats pour faire face à la pénurie de logement étudiant en Pays de la Loire.
 - Accentuer le soutien aux résidences universitaires.
 - Promouvoir la cohabitation intergénérationnelle sous l'angle de la solidarité.
 - Créer un dispositif de soutien aux familles accueillantes.
 - Créer des aides spécifiques aux jeunes ayant besoin de deux voire trois habitats (alternants).
- Mener des actions encore plus incitatives sur les transports collectifs pour les jeunes (ex : week-end découverte à 1€ le trajet, faire bénéficier de 75 % de réduction tous les jeunes), avec une attention particulière pour les jeunes en situation de handicap.
- Prendre en compte les situations de handicap dans le dispositif d'aide à l'accès au permis de conduire
- Soutenir sous conditions de ressources l'abonnement à une offre de téléphonie et d'internet mobile pour les jeunes de moins de 26 ans.

La Région ambassadrice. La Région est porte-parole. Par son poids politique, économique et social et dans le cadre des relations qu'elle entretient avec l'État et les autres acteurs, elle peut soutenir et faire des propositions hors de son champ de ses compétences pour améliorer les situations des jeunes sur son territoire.

Soutenir et accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de vie

Trouver les modalités d'articulation pour faire baisser la pression de la réussite et autoriser un droit à l'échec non stigmatisant dans un objectif de bien-être et de santé, tant pour les jeunes que des familles.

Réviser les politiques d'aides à destination des jeunes pour en faire le plus souvent les bénéficiaires directs.

Développer les mesures d'accompagnement et de sécurisation des parcours afin de faire entrer les jeunes adultes dans le droit commun et les faire bénéficier des mêmes droits et accès aux dispositifs d'aides que leurs aînés.

Prendre en compte les parcours éducatifs dans leur globalité afin de réfléchir aux moyens communs, facilitateurs et structurants.

Concevoir l'éducation comme un parcours pour les jeunes et leurs familles, dans la nécessaire concertation des acteurs de territoires et l'évitement de l'empilement des dispositifs.

Renforcer la formation et l'interconnaissance des acteurs éducatifs dans un objectif de complémentarité (notamment sur une appropriation commune des enjeux de stades de croissance des adolescents et des jeunes, de prévention des ruptures de rythmes dans les degrés de scolarisation, de l'orientation choisie et non subie).

S'engager avec les acteurs éducatifs dans un parcours d'éducation à la relation afin d'accentuer le rôle inclusif et social de l'Ecole.

Favoriser les échanges entre pairs chez les jeunes dans les dynamiques éducatives.

Consolider les dispositifs d'appui à la parentalité avec les acteurs de territoire concernés

Accompagner les jeunes et leurs familles sur les temps périscolaires et de loisirs, tout au long de leur parcours d'éducation ou de formation.

Reconnaitre les aidants et les familles de jeunes en situation de handicap et leur permettre de bénéficier d'un droit au répit.

Renforcer la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Consolider le co-financement des universités, portes d'entrée vers les études supérieures de nombre de jeunes afin de leur en garantir l'accès.

Favoriser l'insertion des docteurs sur le marché de l'emploi, via notamment le dispositif CIFRE : accompagnement spécifique des docteurs dans leur insertion professionnelle, leur permettant de pouvoir mettre leurs capacités et leurs qualifications au service de la production de connaissances et des avancées technologiques.

4.4. PRIORITE 4. Donner des perspectives d'avenir aux jeunes ligériens # Orientation

Renforcer les partenariats entre le monde de l'éducation et le monde du travail

- Lancer une large campagne de parrainages en amont de la rentrée scolaire et universitaire dans une approche territoriale. Notamment dans le cadre de parrainages et de binômes associant chefs d'entreprises, syndicats de salariés, salariés, commerçants, artisans, agriculteurs, agents régionaux... et des classes (enseignants, élèves, étudiants).
 - Co-construire le contenu de la mission
 - A son niveau, la Région pourrait mobiliser ses agents régionaux volontaires en leur proposant de parrainer des classes et des étudiants. Pour faciliter cette mission, ces agents pourraient bénéficier d'horaires dédiés sur leur temps de travail.
- Développer l'apprentissage et la formation en alternance, la découverte de l'industrie et la diversité de ses métiers, notamment auprès des jeunes filles.
- Encourager le développement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale régionale.
- Simplifier l'accès aux stages :
 - Etudier la possibilité de mutualiser les différentes plateformes de stages des collectivités et de l'État qui existent sur le territoire.
 - Etudier la possibilité de simplifier les démarches administratives (conventions de stage hors temps scolaire via les Chambres consulaires).
 - Favoriser les échanges entre les établissements et les entreprises de proximité, par exemple en en faisant une priorité pour les Comités locaux école-entreprise (CLEE⁵⁷).
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour la recherche de leur contrat d'apprentissage à travers le portail apprentissage / Equiper les apprentis en matériel informatique comme les lycéens.

⁵⁷ Un Clee (comité local école-entreprise) vise à faciliter les échanges entre les écoles et les entreprises. Les Clee participent au traitement des sujets d'orientation au travers d'actions d'information sur la formation et l'insertion propres aux bassins d'emplois.

- S'inspirer du tutorat d'entreprise au sein des établissements scolaires et de formation pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement personnalisé des plus en difficulté.
- Mettre en place un dispositif en faveur du tutorat senior / junior dans une logique intergénérationnelle : étudier par exemple une nouvelle forme de contrat de génération régionale.
- Valoriser le mécénat de compétences.
- Innover en créant un dispositif type « learning expedition » en Pays de la Loire sur des modalités exploratoires destiné aux jeunes qui ne se déplacent jamais pour leur permettre de découvrir les possibilités que le territoire leur offre (visite d'établissements scolaires, de villes, d'entreprises, séances de développement personnel permettant de développer les aptitudes psychosociales, création d'une œuvre collective...) par exemple sur 5 jours (1 par département).

Renforcer les moyens d'accéder à l'orientation choisie

- Sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'entrepreneuriat en soutenant les programmes d'entraînement à l'entrepreneuriat en Pays de la Loire et renforcer la promotion du statut d'étudiant-entrepreneur.
- Sensibiliser les jeunes aux différentes typologies d'emploi (entrepreneuriat, entreprises privées, non lucratives, fonctions publiques, etc.) via notamment la Maison de l'orientation, les Orientibus.
- Recenser et valoriser les structures d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise pour les jeunes ayant envie d'entreprendre et les jeunes entrepreneurs.
- Mettre en place une subvention pour les jeunes choisissant la période de césure pour mener un projet personnel en s'inspirant des dispositifs des pays du Nord.
 - S'appuyer sur le niveau de motivation du jeune pour sélectionner les projets (et non sur le seul critère des débouchés possibles).
 - Favoriser l'accessibilité pour tous les jeunes, simplifier et raccourcir les délais de dépôt de demande (possibilité de déposer une vidéo ou autre format).
 - Après une période de césure dans le cadre d'une formation professionnelle, permettre un retour en formation avec financement régional.

- Veiller à la qualité de l'offre proposée dans les forums des métiers avant d'allouer un financement régional.
- Poursuivre l'information sur la découverte des métiers en faisant un focus sur la mixité des métiers.
- Construire des programmes régionaux d'orientation en complément des programmes nationaux et dans le cadre du SPRO pour répondre aux attentes de jeunes Ligériens.
- Remettre en place une contractualisation Université/Région avec des crédits de fonctionnement dédiés afin de soutenir l'insertion professionnelle des étudiants.
- Renforcer les passerelles entre les différents dispositifs d'enseignement et de formation afin de permettre aux jeunes de passer d'une orientation à une autre, un levier supplémentaire face au décrochage scolaire.
 - Promouvoir le DAEU⁵⁸, encore trop méconnu, et développer le nombre de places en Pays de la Loire.
 - Créer un programme régional d'orientation spécifique aux publics NEET.

4.5. PRIORITE 5. Prendre soin des jeunesses ligériennes # Précaution

Améliorer la prévention santé des jeunes et leur bien-être

- Pousser sur l'ensemble du territoire régional le dispositif d'accompagnement des jeunes « la Boussole » existant à Saint-Nazaire et en Vendée afin de développer l'accès à une information de qualité centralisée (droits sociaux, santé, orientation, emploi).
- Mettre en place des « chèques d'accès aux soins en santé mentale » adaptés aux tarifications pratiquées.
- Proposer une sensibilisation des chefs d'établissement, des conseillers d'orientation et délégués CVL en partenariat avec le Rectorat au développement des questionnements sur la transidentité et aux besoins d'écoute des jeunes et de leurs familles sur ce sujet. Organiser des sessions de formation et de partage d'expériences (une ou deux par année scolaire).

⁵⁸ Le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.) est une seconde chance pour tous ceux qui ont quitté le système scolaire avant l'obtention du baccalauréat.

- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs (santé, animation, insertion...), pour mener des actions de prévention et de repérage précoce des signaux faibles du mal-être adolescent.
- Créer un numéro d'urgence unique d'appel SOS Jeunes pour répondre aux demandes des jeunes en difficultés psychologiques.
- Densifier l'accès au programme de formation en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) auprès des acteurs de l'inclusion sociale (travailleurs sociaux, professionnels de l'animation).
 - Soutenir financièrement les organisations s'inscrivant dans cette démarche.
- Soutenir et valoriser les actions existantes pour l'éducation contre les violences sexistes et sexuelles.

Élargir les e-pass régionaux

- Favoriser l'utilisation et l'élargissement des e.pass régionaux mis en place à la rentrée 2021 tant en termes de tranches d'âges, d'accompagnement que d'élargissement des activités proposées
 - e-pass séjours de vacances et de loisirs.
 - e.pass 1^{er} départ en autonomie.
 - e.pass mobilité (3 trajets gratuits).
 - élargir le e.pass santé.
- Adapter le dispositif e.pass aux spécificités des jeunes en situation de handicap.
- Favoriser l'articulation des e.pass régionaux avec les pass nationaux en vérifiant la complémentarité lors de la création d'un nouveau pass, et en faire une évaluation.

La Région ambassadrice. La Région est porte-parole. Par son poids politique, économique et social et dans le cadre des relations qu'elle entretient avec l'État et les autres acteurs, elle peut soutenir et faire des propositions hors de son champ de compétences pour améliorer les situations des jeunes sur son territoire.

Renforcer l'offre de soins et mieux l'articuler avec les acteurs

Renforcer l'offre de soins générale et spécialisée.

Renforcer les services de médecine scolaire.

Inciter les praticiens de santé à réserver des créneaux de soins à des jeunes et adolescents, au regard de leurs difficultés à y accéder.

Intégrer la santé mentale des jeunes dans les PTSM (Projet de Territoire Santé Mentale) copilotés par les villes et l'Agence régionale de santé.

Renforcer l'appui au développement d'espaces de paroles collectives, d'écoute intégrés à des dispositifs existants.

Agir contre le non-recours au droit et aux soins

Favoriser l'interconnaissance entre acteurs (santé, animation, insertion...), pour mener des actions de prévention et de repérage précoce des signaux faibles du mal-être adolescent.

Densifier l'accès au programme de formation en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) auprès des acteurs de l'inclusion sociale (travailleurs sociaux, professionnels de l'animation).

Informier et outiller les jeunes sur leurs droits (accès et remboursement de soins, fluidifier les premières procédures administratives), en mettant en place au sein des établissements scolaires de second degré et CFA des temps dédiés pendant la pause méridienne ou sur le temps post scolaires.

Améliorer la prévention santé chez les jeunes.

Élargir à la prévention détection des situations préoccupantes des jeunes.

4.6. PRIORITE 6. Intégrer toutes les spécificités de jeunesses # Différenciation

Doter les lycées de référents handicaps comme il en existe dans les CFA

- Renforcer l'attractivité de la fonction.
- Privilégier l'accès à cette fonction aux personnes en situation de handicap.
- Mettre en place des formations dédiées et s'appuyer sur l'Agefiph.

Encourager le développement de conventions entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et la Région en lien avec la sécurisation des parcours de jeunes et la formation professionnelle.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap via des aides d'incitation à l'embauche pour les employeurs, au-delà de tout équipement technique.

Soutenir la mise en place dans les territoires ruraux de campus de projets facilitant l'engagement et la création de projets citoyens, articulés avec les acteurs du territoire.

La Région ambassadrice. La Région est porte-parole. Par son poids politique, économique et social et dans le cadre des relations qu'elle entretient avec l'État et les autres acteurs, elle peut soutenir et faire des propositions hors de son champ de compétences pour améliorer les situations des jeunes sur son territoire.

Améliorer le parcours de vie des jeunes issus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance

Sécuriser les parcours de jeunes en protection de l'enfance dans un cadre d'égalité des chances et d'interaction avec les départements afin d'améliorer leurs parcours scolaires et la prise en charge de leurs choix d'orientation.

Systematiser avec les Départements les Contrats Jeunes Majeurs jusqu'à 25 ans.

Accompagner les jeunes exilés vers l'insertion professionnelle

Clarifier le rôle des centres d'information et d'orientation (CIO) et étudier leur moyen d'actions pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes.

Favoriser en lien avec la Préfecture l'accès à des titres de séjours permettant l'emploi des jeunes migrants à la sortie de leur apprentissage, en réponse à la demande des employeurs.

Prendre en compte les situations de monoparentalité et les besoins d'appuis renforcés des jeunes femmes

Soutenir notamment dans le cadre des contrats passés avec les communes et les EPCI, la création de crèches associatives (avec soutiens publics) sur l'ensemble du territoire ligérien, après élaboration d'une cartographie des zones faiblement pourvues.

Encourager l'aide à l'investissement dans les crèches.

Envisager un plan de formation adapté aux besoins de professionnalisation et aux obligations d'encadrement.

Conclusion

Le CESER s'est attaché à répondre aux deux enjeux soulignés par la Présidente de Région dans sa saisine, à savoir l'application du rôle de chef de file des politiques jeunesse en Pays de la Loire et les pistes d'actions pour répondre aux enjeux de jeunesse.

Sur la base de plusieurs tables-rondes regroupant au total une quarantaine de personnes et du travail de l'ensemble des commissions du CESER, nous avons pu affiner notre analyse et synthétiser notre réflexion.

Nous avons veillé à embrasser l'ensemble des sujets liés aux jeunes et pas seulement ceux directement liés aux compétences de la Région. Les questions du logement, de l'insertion et de l'emploi, de l'orientation et de la formation mais aussi de la santé mentale, des différences entre les zones urbaines et zones rurales, des questions de genre, de la situation des jeunes en situation de handicap... ont été abordées afin d'avoir une vue à 360° sur la jeunesse et les enjeux qui y sont liés.

L'un des premiers enseignements de notre contribution a été de constater la nécessité de regarder les jeunes dans leur pluralité et leur diversité. Le second a été d'observer, sans obérer les problématiques rencontrées par la plupart, leur dynamisme, leur envie d'entreprendre (au sens de prendre en main) et de construire un avenir qui leur correspond.

Au cours de ses travaux, le CESER est parvenu à plusieurs constats, détaillés dans cette contribution mais qui peuvent être synthétisés ainsi : penser une politique jeunesse renouvelée nécessite de s'inscrire dans des équilibres.

La crise sanitaire a ravivé les questionnements autour du bien-être, que ce soit en éducation, dans l'emploi ou tout simplement dans l'accès aux moyens de subsistance élémentaires, avec le constat que de nombreux adolescents et jeunes ont souffert de la situation. Pour autant, au-delà du révélateur qu'a été la pandémie, l'équilibre entre le soutien aux jeunes et le développement de leur autonomie doit être préservé dans la politique régionale.

Grâce à l'analyse d'enquêtes récentes, des paroles de jeunes qu'il a pu auditionner, le CESER a pu faire le constat d'une majorité de jeunes qui se disent heureux et passionnés. Le fait de se déclarer heureux n'empêche pas les jeunes d'être souvent critiques et insatisfaits de certaines évolutions de la société. Néanmoins, ils manifestent une volonté d'engagement incontestable et souvent différentes des générations plus anciennes.

Le potentiel d'engagement et d'envie des jeunes reste intact. L'empathie et la bienveillance constituent aujourd'hui des objectifs éducatifs socialement et

institutionnellement assumés, inscrits dans les programmes d'apprentissages. Les jeunes sont en effet très souvent engagés et refusent d'être mis dans des cases. La plupart d'entre eux veulent faire bouger les lignes et participer à la construction de la société de demain où le bien-être citoyen deviendrait une priorité. Ils ont besoin d'espérance, d'optimisme, d'un regard bienveillant et de confiance.

Au-delà de l'analyse proposée, l'enjeu de cette contribution est de se projeter vers l'avenir et d'analyser en quoi et comment la Région peut agir. L'un des éléments essentiels concerne la mise en place du rôle de chef de file sur lequel le CESER fait des préconisations concrètes à la Région, organisées autour de deux grandes priorités :

- Répondre à l'attendu d'une région jouant le rôle d'« assemblée » des politiques jeunesse,
- Décloisonner et articuler les politiques publiques autour des jeunes en les associant au maximum. Plutôt que de nouvelles instances comme un Conseil régional des jeunes, le CESER croit davantage à une prise en compte des jeunes dans les instances existantes.

Concernant les leviers d'action sur lesquels la Région peut intervenir soit directement, soit en prescripteur, le CESER a identifié 6 priorités pour répondre aux enjeux des jeunesseS ligériennes basées sur leurs aspirations dont l'une incontournable est la recherche du bonheur.

Un bonheur non pas personnel mais à construire ensemble. Redéfinir des orientations des politiques jeunesseS, c'est aussi entendre cette aspiration et y répondre. Aussi le CESER suggère de s'attacher en priorité à 6 préconisations :

- Changer de regard sur les jeunesseS, leur faire confiance
- Donner aux jeunes Ligériens un réel pouvoir d'agir
- Donner des perspectives d'avenir aux jeunesseS ligériennes
- Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie
- Prendre soin des jeunesseS ligériennes
- Intégrer toutes les spécificités de jeunesseS

Le CESER sort de cette contribution convaincu que la Région a un rôle majeur à jouer pour adapter ses politiques publiques aux aspirations des jeunes qui constituent incontestablement, et sans édulcorer les difficultés rencontrées, une source de dynamisme, d'engagement, de vitalité essentielle à la vie en société et à l'identité des Pays de la Loire.

Quand les jeunes nous parlent de leurs aspirations, c'est au bonheur que beaucoup font référence. Un bonheur où la famille et les amis sont aux premiers rangs, un

bonheur non pas personnel mais à construire ensemble. Redéfinir des orientations de politiques jeunesseS, c'est aussi entendre cette aspiration et y répondre.

Bibliographie

Documents

- *La Région chef de file pour une coordination nécessaire des politiques jeunesse*, Avis CESER Grand Est – 2020
- *Jeunes et politiques publiques Osons ensemble* – CESER Bourgogne Franche Comté – Juin 2019
- *Les politiques de jeunesse des conseils régionaux* – INJEP- août 2020
- *Les politiques de jeunesse des conseils régionaux* – INJEP- mai 2022
- *Le dialogue structuré territorial – Kit d'action numéro 2* – ANACEJ /CNAJEP/Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports- 2021
- *Engagement et participation démocratique des jeunes* – Avis du CESE- mars 2022
- *Jeunes, d'une crise à l'autre* – coordonnée par Yaëlle Amsellem- Maingy et Laurent Lardeux – sciencesPo les presses, janvier 2022
- *Une jeunesse sacrifiée* – coordonné par Tom Chevalier, Patricia Loncle, Presse Universitaire de France, août 201
- *Une jeunesse plurielle* – rapport Institut Montaigne – Février 2022
- *Portraits de jeunes des quartiers populaires de Bretagne et Pays de la Loire* – Résovilles 2021
- *Enquête auprès des filles de 13 ans à 20 ans en Loire Atlantique et Vendée-* Lady de Nantes – 2021
- *Egalité, stéréotypes, discriminations entre les femmes et les hommes : perceptions et vécus chez les jeunes générations en 2022* – HCEFH -Mars 2022
- *La santé mentale des adolescents des Pays de la Loire* – Observatoire Régional de la Santé- janvier 2022
- *Sécuriser les parcours des jeunes en protection de l'enfance* – Etude URIOPSS Pays de la Loire -octobre 2021
- *Les mineurs non accompagnés au regard du droit* – Rapport Défenseure des droits – 2022

- *En gage de jeunesses - Pratiques d'engagement des jeunes en dehors de cadres institués*, Boris TERUEL - étude et sociologie visuelle - LMDG Editions 2021
- *La moitié des enfants et des jeunes résident en milieu rural* – publication Insee- janvier 2022
- *Évaluation nationale des cités éducatives-* INJEP- mai 2022 (<https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/05/rapport-2022-10-Cites-educatives-Synthese.pdf>)

Vidéos

- Webinaire Réseau Français des Villes Educatrices avec Camille Peugny - *Quelle politique pour la jeunesse ?* - 10/03/2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=-qxjH1JVg7I>
- Recueil de paroles de jeunes – Pacte du pouvoir de vivre

Remerciements

Le CESER, tout particulièrement le bureau de la Commission 6 « Education, formation tout au long de la vie et métiers de demain » ainsi que les rapporteuses Mmes BEALU ET LACAZE, adressent leurs sincères remerciements à l'ensemble des personnes auditionnées dans un temps très court (du 17 mars au 28 avril 2022).

Leur disponibilité, la qualité de leurs interventions, leurs expertises ont largement contribué à la réalisation de cette étude.

Toutes n'ont pas pu être citées dans notre contribution mais qu'elles soient assurées que leurs interventions ont été appréciées, et ont compté dans la réalisation de cette étude.

Audition du 17 Mars 2022 : Appropriation générale du sujet des jeunesses

- Jordan PARISSÉ, Chargé d'études et de recherches INJEP (Institut National Jeunesse Education Populaire)
- Kenza OCCANSEY, Conseiller CESE (FAGE), rapporteur sur « l'engagement et la participation démocratique des jeunes » (rapport du CESE du 9/03/2022)
- Christophe MOREAU, Sociologue et gérant de JEUDEVI (Jeunesse Développement Intelligence)

Audition du 24 Mars 2022 : 1 - Enjeux et évolutions jeunesses

- Claire CABOCHE, Docteure ès sciences de l'éducation, auteure de « Les jeunes "invisibles" : ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement en France et en Europe », mars 2018
- Régis BALRY, Président du CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire)
- Jean-Pierre GALLOT, membre du Comité Régional de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Educatons Physiques)
- Thomas CESBRON, Secrétaire régional du syndicat La Voix lycéenne (Angers)

Audition du 24 Mars 2022 : 2 – Chef de filat/Les politiques jeunesses

- Thierry PERIDY, Délégué régional académique, DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

- Fabrice LANDRY, Responsable du Pôle Jeunesse Engagement Education Populaire, DRAJES
- Danielle CORNET, Vice-Présidente jeunesse et citoyenneté, égalité femmes hommes, éducation populaire au Conseil départemental de Loire-Atlantique
- David NOËL, Directeur du développement et de la coopération territoriale, Département de la Mayenne
- Lucie CHAUVELIER, Conseillère municipale déléguée à la jeunesse, Ville de Laval

Audition du 24 Mars 2022 : 3 – Spécificités jeunesses

- Emilie SARRAZIN, Directrice de Réso'Villes
- Jean-Paul MARTIN, Président de l'URHAJ Pays de la Loire (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes)
- Philippe NIVAULT, Membre du bureau régional Pays de la Loire APF France Handicap (Association des Paralysés de France)
- Marlène BOUTET, Directrice du Planning familiale Sarthe - Mayenne
- Nathalie CLOAREC, Directrice Régionale adjointe de l'Insee (Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques) Pays de la Loire

Audition du 7 Avril 2022 : 1 – Education

- Thierry VASSE, Vice-président de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education des Villes et des collectivités territoriales), Directeur Général adjoint en charge de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse de la Ville d'Orvault (44)
- Carole MENEUST, Responsable du département action sociale, CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de la Vendée
- Anne LE MAT, Déléguée académique à la Persévérance Scolaire et à l'Inclusion
- Hélène GOURET, Adjointe au DAPSI, Mission de lutte contre le décrochage scolaire
- Christian ROBLEDO, Président de l'Université d'Angers
- André COTTENCEAU, Elu CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) Maine et Loire et Président du CFA BTP
- Eymard DE CRECY, Secrétaire Général BTP CFA

Audition du 7 Avril 2022 : 2 – Orientation

- Hélène PAGES, Directrice du CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Rezé
- Patricia THIBAUD, Coordinatrice de projets du SUIO (Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation) à l'Université de Nantes
- Oriane ARDEOIS, Chargée d'animation et de coordination de la Boussole des Jeunes à Saint-Nazaire
- Séverine CORNET, Directrice Info Jeunes Pays de la Loire
- Emmanuelle SOHIER, Directrice de projet Conseil en évolution professionnelle, Catalys (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)
- Philippe HERVÉ, Catalys

Audition du 28 Avril 2022 : 1 – Santé/sécurité affective, sociale et économique

- Dr Jean-François BUYCK, Directeur de l'ORS Pays de la Loire (Observatoire Régional de la Santé)
- François ESCUDEIRO, Directeur de la Maison des adolescents du Maine-et-Loire
- Sophie BUFFARD, Chargée de missions et conseils enfance, protection de l'enfance, jeunesse et famille à l'URIOPSS (Union inter-Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux) Pays de la Loire
- Fabrice DROUELLE, Responsable des politiques institutionnelles à la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne
- Florent LAIR : Conseiller technique en promotion de la santé à PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne

Audition du 28 Avril 2022 : 2 – Emploi/insertion

- Frédéric LERAIS, Directeur de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales)
- Diba MEDJAHED, Directeur de l'ATDEC (Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) de Nantes Métropole
- Dominique DE GRYSE, Directeur Régional Adjoint de Pôle Emploi Pays de la Loire

- Hélène TURBE, Présidente de l'ANDRH (Association Nationale des Directeurs Ressources Humaines) Maine-et-Loire

Audition du 28 Avril 2022 : 3 – Engagement

- Jean-Marc TREUIL, Responsable communication & partenariats de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes)
- Arthur GOSSET, auteur et réalisateur du film « Ruptures »
- Roselyne FORTUN, Déléguée Régional de l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances)
- Isabelle KAUFFMAN, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse à la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et en charge du COREMOB (Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale)

Le bureau de la Commission 6 et les rapporteuses remercient également :

- Les 10 conseillers du CESER qui ont rempli la mission de correspondants jeunesse dans leur propre commission pendant le temps des travaux :
 - Bérangère FEUFEU
 - Antoine CHARLOT
 - Caroline URBAIN
 - Françoise CORBION
 - Stéphane GALIBERT
 - Nathalie COCHET
 - Laurence BESSONNEAU
 - Didier HUDE
 - Michel BONHOURE
 - Marie-Agnès MANDIN
- L'ensemble des commissions du CESER pour leurs contributions spécifiques qui sont venues utilement nourrir la contribution finale,
- Et plus particulièrement les bureaux de la commission 2 « Santé - Social », présidée par Dominique LAPERRIERE-MICHAUD, et 7 « Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative », présidée par Didier HUDE, pour leur forte implication.

- Les organisations qui ont apporté leur contribution :
 - FCPE
 - PEEP
 - APEL
 - CRAJEP
 - CGT
 - CFDT
 - CPME
 - Medef
 - Jeunes agriculteurs



JeunesseS : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir

La jeunesse est l'une des grandes priorités de la mandature régionale. La Présidente Christelle Morançais a saisi le CESER sur « la cohérence et la lisibilité des politiques jeunesse à l'échelle régionale et pour élaborer de nouvelles actions en direction des jeunes ».

Dans sa contribution votée en juin 2022, il s'est appliqué à répondre aux deux questions de cette saisine :

- quelle forme peut prendre l'application du rôle de chef de file des politiques jeunesse en Pays de la Loire ?
- quelles pistes d'actions pour répondre aux enjeux de jeunesse ?

Dans cette contribution, le CESER s'attache non seulement à pointer les difficultés rencontrées par les jeunes en Pays de la Loire, mais aussi leurs réussites, leurs succès et leurs espoirs. Au fil de ses travaux, le CESER a pu faire le constat d'une majorité de jeunes qui se disent heureux et passionnés, ce qui ne les empêche pas d'être insatisfaits de certaines évolutions de la société. Ils manifestent néanmoins une incontestable volonté d'engagement.

**CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL
DES PAYS DE LA LOIRE**

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes cedex 9
Tél. 02 28 20 53 14
ceser@paysdelaloire.fr

 ceser.paysdelaloire.fr

 @ceserPDL

 CESER Pays de la Loire

 www.linkedin.com/company/ceser-pdl/

